

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 390

10 février 2016

SOMMAIRE

Acrobat Manco S.C.A.	18720	LSREF3 GTC Holdings S.à r.l.	18676
AI Met Invest S.A.	18681	Luxsteinfort S.A.	18675
Alawar Media	18680	Magna International Investments S.A.	18714
A&L Kapital AG	18680	Mangrove Founders S.à r.l.	18675
Allnex S.à r.l.	18679	Manwin IP S.à r.l.	18675
Almacantar Blackfriars S.à r.l.	18681	Marguerite Autoroutes S.à r.l.	18702
Almacantar (Marble Arch) S.à r.l.	18679	Marguerite Telecom S.à r.l.	18702
Antin Infrastructure Partners Luxembourg VII	18701	M.C.M. (Luxembourg)	18675
A.P.L. Lux SC	18680	MG IP S.à r.l.	18675
Castlemex Holding S.à r.l.	18674	Møller International Consultants S.à r.l.	18675
C-Eau S.à r.l.	18674	Mya SA	18674
Cistelis S.A. SPF	18677	ÖKORENTA Private Equity I (LUX) S.A.	18679
COF II (B) (Lux) SARL	18682	Sensolite S.A.	18676
Color-Center	18677	Septra Invest	18677
Covis Pharma S.à r.l.	18674	SGPE Holdings S.à r.l.	18681
C&V Services	18674	Sichel Industrie S.A.	18677
Dracomar S.A.	18684	soccerin.com	18678
Exeter/GIC Utrecht 1 (Netherlands), S.à r.l.	18704	Solutio Premium Private Equity VI Master SCSp	18697
Faarwendesign S.A.	18698	Stella (LUX) Single 2 S.à r.l.	18676
Fop Audit & Risk S.A.	18691	SUN	18699
Fop Conseil & Expertise S.A.	18691	Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l.	18678
HPI S.à r.l.	18699	Upifra Agricole S.A.	18693
Ibos II Luxembourg S.A.	18676	Voyages Simon	18678
Institutional Investment Partners S.à r.l.	18717	Wari Luxembourg S.A.	18678
Leclerc Foods Luxembourg S.à r.l.	18694	Weinberg Real Estate Partners #2 SCA	18680
Logitrans Europ S.A.	18719	Zytron Investments S.A., SPF	18679

C-Eau S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville.
R.C.S. Luxembourg B 178.032.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Référence de publication: 2015207691/9.
(150234741) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

C&V Services, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 154.317.

Le bilan au 30/06/2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015207690/10.

(150234108) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Castlemex Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 5, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 97.766.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 15/12/2015.

Signature.

Référence de publication: 2015207695/10.

(150234752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Covis Pharma S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 20.000,00.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.
R.C.S. Luxembourg B 164.403.

Les comptes annuels de la société pour l'exercice clôturé au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Référence de publication: 2015207719/11.

(150233668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Mya SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.
R.C.S. Luxembourg B 97.634.

Le bilan au 31.12.2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 décembre 2015.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2015208252/14.

(150233876) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Møller International Consultants S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1361 Luxembourg, 2, rue de l'Ordre de la Couronne de Chêne.
R.C.S. Luxembourg B 152.193.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015208189/9.

(150234154) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Luxsteinfort S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8437 Steinfort, 66, rue de Koerich.
R.C.S. Luxembourg B 147.983.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015208184/10.

(150234485) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

M.C.M. (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 144.223.

Le bilan au 31/12/2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015208187/10.

(150234544) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Mangrove Founders S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 31, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 179.836.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF CORPORATE SERVICES
B.P. 1832 L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2015208192/12.

(150233788) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

**MG IP S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Manwin IP S.à r.l.).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 32, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 169.286.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14/12/2015.

MG IP S.à r.l.
Signature
Un mandataire

Référence de publication: 2015208232/13.

(150233967) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

Ibos II Luxembourg S.A., Société Anonyme de Titrisation.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 92.926.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 1482 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015195438/9.

(150219223) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

LSREF3 GTC Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8070 Bertrange, 33, rue du Puits Romain.

R.C.S. Luxembourg B 177.929.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015195524/10.

(150218474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Sensolite S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 131.908.

Les administrateurs de la Société ont décidé, par résolution écrite du 12 octobre 2015, de transférer le siège social du 291, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

En outre, veuillez noter que l'adresse professionnelle d'administrateur, Monsieur Gábor Kacsóh est également située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

En outre, veuillez noter que l'adresse professionnelle d'administrateur, Madame Inessa Wendland est également située au 2, rue Albert Borschette, L-1246 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Un mandataire

Référence de publication: 2015194594/16.

(150218403) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Stella (LUX) Single 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4a, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 201.775.

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée le 27 novembre 2015 entre Stella (LUX) Holding S.à r.l., actuel associé unique de la Société, et Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GmbH, une société à responsabilité de droit allemand (Gesellschaft mit beschränkter Haftung) ayant son siège social à Aachener Straße 186, D-50931 Cologne (en Allemagne), et immatriculée auprès du registre de commerce (Handelsregister) du tribunal d'instance (Amtsgericht) de Cologne sous le numéro HRB 80559, Stella (LUX) Holding S.à r.l. cède les 12.500 parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune qu'elle détient dans le capital social de la Société à Corpus Sireo Immobilien Beteiligungs GmbH, de sorte que cette dernière devient l'associé unique de la Société à compter du 27 novembre 2015.

Pour extrait, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Stella (LUX) Single 2 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015194572/19.

(150217588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Cistelis S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 118.238.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015206429/9.

(150232628) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 décembre 2015.

Color-Center, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 3.725.000,00.

Siège social: L-8010 Strassen, 262-266, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 33.948.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195212/10.

(150218454) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Sepra Invest, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 169.294.

Extrait du procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2015 du conseil de gérance

Le gérant a décidé de transférer, avec effet au 1^{er} décembre 2015, le siège social de la société du 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg

Le 30 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Nora BRAHIMI

Gérant technique

Référence de publication: 2015194595/14.

(150217852) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Sichel Industrie S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 58, rue des Celtes.
R.C.S. Luxembourg B 10.155.

EXTRAIT

L'assemblée générale ordinaire du 19/04/2014 a prorogé les mandats de Claude Wagner, et Didier Abinet aux postes d'administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale a révoqué Albert Heister, administrateur et a nommé Monsieur Dino Salvatore demeurant professionnellement au 58, rue des Celtes à L-1318 Luxembourg à ce poste jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

L'assemblée générale ordinaire du 19/04/2014 a prorogé le mandat de Monsieur Didier ABINET au poste de Commissaire aux comptes jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Merl, le 19/04/2014.

Pour Sichel Industrie S.A.

Par mandat

Claude Wagner

Administrateur - délégué

Référence de publication: 2015194600/21.

(150217901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Wari Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 181.955.

Par la présente, Read S.à R.L., informe avoir démissionné en date du 1^{er} décembre 2015 de son mandat de commissaire aux comptes de la société WARI LUXEMBOURG S.A., société anonyme, L-1660 Luxembourg, 30, Grand Rue, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B181955.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015194694/12.

(150217784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

soccerin.com, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 172.717.

EXTRAIT

La société Luxembourg Management Company Group S.A. dénonce, avec effet au 30 novembre 2015, le siège social de la société soccerin.com Sàrl, sise au 8, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le N° B 172717.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Pour Luxembourg Management Company (L.M.C.) Group S.A.

Référence de publication: 2015194723/13.

(150217673) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Voyages Simon, Société Anonyme.

Siège social: L-9099 Ingeldorf, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 93.160.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue à Ettelbruck extraordinairement en date du 11 novembre 2015 à 10.00 heures

L'assemblée générale renouvelle jusqu'à l'issue de l'assemblée générale de l'an 2016 le mandat du réviseur d'entreprises agréé la société GRANT THORNTON LUX AUDIT, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 183 652, avec siège social à L - 8308 Capellen, 89A, Pafebruch.

Pour extrait sincère et conforme

Un administrateur

Référence de publication: 2015194681/14.

(150217879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Towers Perrin Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 1.268.080,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 89.998.

Par résolutions prises en date du 16 octobre 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Michael J. O'Boyle, avec adresse professionnelle au 901, North Glebe Road, VA 22203 Arlington, États-Unis, de son mandat de gérant de classe A, avec effet au 15 octobre 2015;

2. Nomination de William Rigger, avec adresse professionnelle au 901, North Glebe Road, VA 22203 Arlington, États-Unis, au mandat de gérant de classe A, avec effet au 15 octobre 2015 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015194644/15.

(150217717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Allnex S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 173.541.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015194745/10.

(150218121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Almacantar (Marble Arch) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 110.259.500,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 177.938.

L'adresse actuelle de Monsieur Detlef SEUFFERT, gérant de la Société, est située à 8, Am Seestern, 40547 Düsseldorf-Lörick, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015194746/11.

(150218107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

ÖKORENTA Private Equity I (LUX) S.A., Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 145.318.

Extrait de l'assemblée générale annuelle tenue en date du 10/06/2015

Quatrième résolution

L'assemblée décide de nommer Mr. Denizon Christian, Mr. Bernardy Tom et Mr. Salucci Gerry, résidents au 25A Boulevard Royal L-2449 Luxembourg, en tant que Administrateur jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle approuvant les comptes annuels de 2015 qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

Finexis SA

Référence de publication: 2015194717/15.

(150218484) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Zytron Investments S.A., SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1650 Luxembourg, 6, avenue Guillaume.

R.C.S. Luxembourg B 29.945.

Suivant une décision de l'Assemblée Générale ordinaire des associés du 01.12.2015 de la société ZYTRON INVESTMENTS S.A., SPF il a été décidé:

1. Madame Noemi WIRTZ, née le 22.11.1997 à Luxembourg, demeurant à 26, Rue du Village, L-6140 Junglinster sera nommée comme administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

2. de prolonger le mandat d'administrateur de Monsieur Emile Wirtz, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

3. de prolonger le mandat d'administrateur délégué de Monsieur Emile Wirtz, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

4. de prolonger le mandat de commissaire aux comptes, Invest Control S.à r.l., jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2021.

Luxembourg, le 01.12.2015.

Signature.

Référence de publication: 2015194716/18.

(150218387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Weinberg Real Estate Partners #2 SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 171.445.

Les statuts coordonnés au 23 novembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015194686/10.

(150217723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

A&L Kapital AG, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 143.976.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 26 novembre 2015

Est nommé administrateur, son mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2015:

- Monsieur Marc ALBERTUS, employé privé, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L- 1653.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 26 novembre 2015.

Référence de publication: 2015194727/13.

(150217730) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Alawar Media, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 171.971.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal du conseil d'administration, tenue à la date du 30 novembre 2015, que le Conseil d'Administration décide de transférer le siège social du 51, rue de Strasbourg, L-2561 Luxembourg au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg à compter du 1^{er} décembre 2015

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2015194738/15.

(150217854) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

A.P.L. Lux SC, Société Civile.

Siège social: L-4959 Bascharage, 24, Op Zaemer.

R.C.S. Luxembourg E 5.368.

Suite à une assemblée générale extraordinaire tenue en date du 23 novembre 2015, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- ratification de la démission avec effet au 1^{er} décembre 2015 de Monsieur Thomas Thiry, co-gérant et associé de la Société, né le 5 avril 1990 à Messancy (Belgique) demeurant au 22 rue Chants d'Oiseaux, B-6791 Athus (Belgique).

- nomination, avec effet au 1^{er} décembre 2015 en remplacement de Monsieur Thomas Thiry, de Madame Laurence Massaux en tant que co-gérante et associée de la Société pour une durée indéterminée, née le 15 août 1984 à Saint-Mard (Belgique), demeurant au 47b rue de Montmedy, B-6767 Lamorteau (Belgique).

Conformément aux dispositions de l'article 8 des statuts de la société, toute cession des parts s'opérera par acte sous seing privé.

Référence de publication: 2015194726/16.

(150218368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

SGPE Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 16.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 182.666.

Il résulte des décisions des associés de La Société en date du 31 octobre 2014:

1. Renouvellement du mandat de Monsieur Costas Constantinides en tant que gérant de La Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

2. Renouvellement du mandat de Monsieur Amine Zouari en tant que gérant de La Société avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} Décembre 2015.

Pour la Société

Référence de publication: 2015194597/16.

(150217608) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Almacantar Blackfriars S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 147.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.
R.C.S. Luxembourg B 171.105.

Extrait des résolutions écrites de l'associé unique de la société datées du 18 novembre 2015

L'associé unique a acté la démission de Monsieur Jonathan Paul de ses fonctions de gérant de la Société avec effet le 18 novembre 2015.

L'associé unique a décidé de nommer en qualité de gérants de la Société, avec effet le 18 novembre 2015 et pour une durée indéterminée, les personnes suivantes:

- Monsieur Michael CHIDIAC, né le 29 juin 1966 à Beyrouth, Liban et demeurant professionnellement 22, Avenue Monterey, 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Monsieur Detlef SEUFFERT, né le 5 août 1951 à Duisbourg, Allemagne et demeurant 8, Am Seestern, 40547 Düsseldorf-Lörick, Allemagne.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015194747/18.

(150218416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

AI Met Invest S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 134.671.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue à Luxembourg, le 25 novembre 2015 à 14.00 heures

Résolution unique

Le conseil d'administration décide de coopter administrateur en remplacement de Monsieur Julien Nicaud, Monsieur Calogero Agro, né le 29 juin 1976 à Thionville, France et résident professionnellement au 5, Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg.

L'élection définitive de Monsieur Agro sera soumise à la plus proche assemblée générale des actionnaires.

Luxembourg, le 25 novembre 2015.

Pour copie conforme

Pour le conseil d'administration

Xavier Mangiullo

Administrateur

Référence de publication: 2015194737/19.

(150217613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

COF II (B) (Lux) SARL, Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 22.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 148.351.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November,

Before the undersigned, Maître Jean Paul MEYERS, a notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

COF II (B) (Lux) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) organised and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 148.350 and having a share capital of USD 22,500.- (the Sole Shareholder),

here represented by Fabien MORELLI whose professional address is 44, avenue John Fitzgerald Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given on under private seal.

After signature ne varietur by the authorised representative of the Sole Shareholder and the undersigned notary, this power of attorney will remain attached to this deed to be registered with it.

The Sole Shareholder, represented as set out above, has requested that the undersigned notary record that:

- the Sole Shareholder holds all of the shares in COF II (B) (Lux) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), with registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) (RCS) under number B 148.351 (the Company);

- the Company was incorporated on 19 August 2009, pursuant to a deed drawn up by Maître Henri HELLINCKX, a notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Mémorial) under number 2053 of 20 October 2009. Since that date, the Company's articles of association (the Articles) have been amended, most recently on 2 May 2011 pursuant to a deed drawn up by Maître Joseph ELVINGER, then a notary resident in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial under number 1532 on 11 July 2011;

- the Company's share capital is set at twenty two thousand five hundred United States dollars (USD 22,500.-), represented by twenty two thousand five hundred (22,500) shares in registered form, having a nominal value of one United States dollar (USD 1.-) each, all entirely subscribed and fully paid up;

- the Sole Shareholder has full and complete knowledge of the Articles and of the Company's financial situation;

- the Sole Shareholder, in its capacity as sole shareholder of the Company, resolves to dissolve the Company with immediate effect and to put it into liquidation (liquidation volontaire);

- the Sole Shareholder resolves to act as liquidator of the Company;

- the Sole Shareholder, in its capacity as liquidator of the Company, declares that:

(i) the activity of the Company has ceased;

(ii) the liquidation accounts have been prepared and show that all the known liabilities of the Company have been settled or fully provided for except for those owed to the Sole Shareholder;

(iii) it will receive all the outstanding assets of the Company; and

(iv) it will assume all hidden or unknown liabilities (if any).

- the Sole Shareholder approves the liquidation accounts of the Company;

- the Sole Shareholder waives the appointment of a liquidation auditor;

- the Sole Shareholder resolves to grant full discharge for the performance of its mandate and in connection with the liquidation accounts to the managers;

- the Sole Shareholder resolves to confirm that the Company is hereby liquidated and the liquidation is closed;

- the Sole Shareholder resolves to keep the books, documents and records of the Company at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg for a period of five (5) years after the publication of this deed in the Mémorial and to pay any and all costs associated with the liquidation;

- the Sole Shareholder resolves to grant power to any employee of Alter Domus Luxembourg and of Maître Jean Paul MEYERS, each of them acting individually:

(i) to carry-out and perform any formalities necessary to complete and file any outstanding tax returns of the Company (including, but not limited to, tax returns relating to financial year 2015; and

(ii) to undertake any formalities necessary in connection with closing the Company's liquidation, these powers expiring one (1) year after the closing of the Company's liquidation.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the Sole Shareholder that this deed is drawn up in English and French, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date first stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the Sole Shareholder's authorised representative.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour de novembre,

Par-devant le soussigné Maître Jean Paul MEYERS, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

COF II (B) (Lux) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, dont le siège social se situe à 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, inscrite au Registre du commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 148.350 et ayant un capital social de USD 22.500,- (l'Associé Unique),

représenté par Fabien MORELLI, avec pour adresse professionnelle au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- l'Associé Unique détient la totalité des parts sociales de COF II (B) (Lux) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) (RCS) sous le numéro B 148.351 (la Société);

- la Société a été constituée le 19 août 2009, suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations (le Mémorial) numéro 2053 du 20 Octobre 2009. Depuis la constitution, les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés à plusieurs reprises et le plus récemment le 2 mai 2011, suivant acte reçu par Maître Joseph ELVINGER, alors notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial numéro 1532 du 11 juillet 2011;

- le capital social de la Société est fixé à vingt-deux mille cinq cents dollars des États-Unis d'Amérique (USD 22.500,-) représenté par vingt-deux mille cinq cents (22.500) parts sociales sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un dollar des États-Unis d'Amérique (USD 1,-) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées;

- l'Associé Unique a pris connaissance des Statuts et connaît parfaitement la situation financière de la Société;

- l'Associé Unique décide en sa qualité d'associé unique de la Société de dissoudre la Société avec effet immédiat et de la mettre en liquidation (liquidation volontaire);

- l'Associé Unique décide d'agir en tant que liquidateur de la Société;

- l'Associé Unique, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que:

(iii) l'activité de la Société a cessé;

(iv) les comptes de liquidation ont été préparés et montrent que l'ensemble du passif connu de la Société a été payé ou provisionné, sauf le passif dû à l'Associé Unique;

(v) qu'il va recevoir tous les actifs restants de la Société; et

(vi) qu'il prendra à sa charge, le cas échéant, tout le passif caché ou inconnu à ce jour.

- l'Associé Unique approuve les comptes de liquidation de la Société;

- l'Associé Unique renonce à la nomination d'un commissaire à la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge pour l'exercice de leur mandat en relation avec les comptes de la liquidation aux gérants;

- l'Associé Unique décide de confirmer que la Société est par conséquent liquidée et sa liquidation est clôturée;

- l'Associé Unique décide de conserver les livres, documents et registres de la Société au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, durant une période de cinq (5) ans à compter de la publication du présent acte au Mémorial et de payer tous les frais en rapport avec la liquidation;

- l'Associé Unique décide de donner pouvoir à tout avocat ou employé de Alter Domus Luxembourg et de Maître Jean Paul MEYERS, chacun d'eux agissant individuellement:

(i) de faire et d'exécuter toutes les formalités nécessaires afin de compléter et d'enregistrer les déclarations fiscales manquantes de la Sociétés (y compris, mais non limitativement, les déclarations fiscales relatives aux exercices sociaux 2015;

(ii) de faire tout le nécessaire pour déposer tout ce qui est requis en relation avec la clôture de la liquidation de la Société, ces pouvoirs expirant une (1) année après la clôture de la liquidation de la Société.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la demande de l'Associé Unique, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Après avoir lu le présent acte à voix haute, le notaire le signe avec le mandataire de l'Associé Unique.

Signé: Fabien Morelli, Jean-Paul Meyers.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: EAC/2015/28174. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): Amédée SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre, aux fins d'enregistrement auprès du R.C.S.L. et de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 03 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195247/124.

(150219474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Dracomar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 201.915.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-seventh of November.

Before us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand-Duchy of Luxembourg,

there appeared

Vasco S.A., a Luxembourg corporation with registered office at L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen, recorded with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 74.886,

here represented by Mr Frank Stolz-Page, employee, with business address at L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément,

by virtue of a proxy under private seal given at Capellen, on 18th of November 2015, which proxy initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Said appearing party, represented as stated above, has established as follows the Articles of Incorporation of a company to be organized:

Title 1. Name, Registered office, Object, Duration, Corporate capital

Art. 1. There is hereby organized a company in the form of a Limited Company, the name of which shall be DRACOMAR S.A..

Said company shall have its registered office in Capellen.

Without prejudice to the common rules concerning contractual cancellation in the case the registered address of the company is fixed by an agreement with a third party, the registered office of the company may be transferred at the sole decision of the board of directors or the sole director, to any place within the city limits of the original registered office.

The registered office may be transferred to any other city in the Grand Duchy of Luxembourg by the resolution of the sole shareholder or in case of several shareholders, by a resolution of the general meeting of the shareholders.

The board of directors or the sole director may establish offices, administrative centers, agencies and branches either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad.

In the event that the board or the sole director determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred. or are imminent, which might impair the normal activities of the registered office or easy communication between such office and foreign countries, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances.

Such temporary measures shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding such temporary transfer of the registered office, still remains of Luxembourg nationality. The decision concerning the temporary transfer of the registered office will be made known to third parties by the corporation's body which in the circumstances is best placed to take such measure.

The company shall have an unlimited duration.

Art. 2. The object of the company is the holding of participations, in any form whatsoever, in other Luxembourg or foreign companies, the control, the management, as well as the development of these participations.

It may acquire any securities or rights by way of share participations, subscriptions, negotiations or in any manner, participate in the establishment, development and control of any companies or enterprises and render them any assistance.

It may carry on any industrial activity and maintain a commercial establishment open to the public.

It may engage in the financing, leasing or remarketing of any sea going vessels and to undertake any such other actions, matters or things as maybe necessary to achieve, or which are incidental or conducive to, any of the above purposes.

In order to accomplish its purpose, the company may acquire and sell any sea going vessels and finance such acquisition through loans or other financial arrangements, in whatever form, and to issue guarantees and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure its financing obligations.

The company may further issue guarantees, and grant any form of security interest over its assets, including mortgages and pledges, to secure the financing obligations of other companies which have a similar corporate purpose and which are held by the same shareholder(s) as the company.

The company may also purchase, sale, freight, charter and manage seagoing vessels.

Moreover, the company shall have as its business purpose a financing activity through (i) the raising of funds from its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings and (ii) the lending of funds to its parent undertakings, its subsidiaries or other subsidiaries of its parent undertakings.

Art. 3. The corporate capital is fixed at thirty-one thousand euro (EUR 31.000), represented by of one hundred (100) shares, of three hundred ten euro (EUR 310) each.

All the shares should be registered shares, until the complete payment of the shares. After entire payment the shares may be in registered or bearer form, at the discretion of the shareholder.

The board of directors or the sole director is authorized to increase the corporate capital in order to raise it to ten millions euro (EUR 10.000.000). The board of directors or the sole director is fully authorized and appointed to render effective such increase of capital as a whole at once, by successive portions, as the case may be, to fix the place and the date of the issue or of the successive issues, to determine the terms and conditions of subscription and payment, to call if necessary on new shareholders, finally to fix all other terms and conditions which are necessary or useful even if they are not provided for in the present provision, to have documented in such form as required the subscription of the new shares, the payment and the effective increase of capital and finally to bring the articles of incorporation in accordance with the amendments deriving from the realized and duly documented increase of capital, all in accordance with the law of August 10th, 1915.

Such authorization is valid for a period of five years starting from the deed of incorporation of the company dated 27 November 2015 and may be renewed by a general meeting of shareholders with respect to the shares of the authorized capital which at that time shall not have been issued by the board of directors.

Moreover, the board of directors or the sole director is authorized to issue ordinary or convertible bonds, in registered or bearer form, with any denomination and payable in any whatsoever currency. Provided always that any issue of convertible bonds may only be made within the limits of the authorized capital.

The board of directors or the sole director shall determine the nature, the price, the interest rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions which may be related to such bond issue.

A ledger of the registered bondholders will be held at the registered office of the company.

With due respect to the conditions set forth hereinbefore and notwithstanding the stipulations of article 11 hereafter, the board of directors or the sole director is authorized to increase the corporate capital even by incorporation of free reserves.

The board of directors or the sole director is authorized to cancel or limit the preferential subscription right in case of an increase of capital within the limits of the authorized capital.

The authorized and subscribed capital may be increased or reduced by a decision of an extraordinary general meeting of shareholders deliberating in the same manner as for the amendment of the Articles of Incorporation.

The company may redeem its shares within the limits fixed by law.

Title 2. Management and supervision

Art. 4. In case of several shareholders, the company shall be managed by a board of directors composed of at least three members who need not be shareholders of the company.

If the company is incorporated by a sole shareholder or if during a general meeting of the shareholders, it is noticed that the company has only one shareholder left, the board of directors may be limited to one member until the next ordinary general meeting finding more than one shareholder.

The directors or the sole director shall be chosen by the general meeting of the shareholders for a term of office which shall be maximum 6 years and always be dismissible by the meeting.

The directors shall be re-eligible.

The board of directors appoints a president among its members and may also appoint one or several vice-presidents of the board of directors. The first president shall be appointed by the general meeting. In the event the president is absent, the meeting of the board of directors shall be presided by a director present and appointed ad hoc.

Art. 5. The board of directors shall meet each time it is called for by the president of the board or two of its members.

The board shall validly meet despite no prior call having been made in case of all directors are present or duly represented. The meetings of the board of directors are held at such time and place as indicated in the call notice.

The board of directors will only deliberate or act validly when a majority of its members are present or represented, a proxy between directors, which may be given by letter or telefax. The members can also assist by phone or video conference.

Resolutions of the board of directors shall be adopted by majority vote. In case of tie of votes, the president shall have the casting vote.

In the same conditions, the board of directors may decide on resolutions through circular letters by casting their votes by one or more letters or by telefax or any other similar means of communication, to be confirmed in writing, all such documents jointly constituting the minutes evidencing the decision taken. Such resolutions in writing approved and signed by all directors shall be as valid and have the same effects as if they had been adopted at an actual directors' meeting.

Art. 6. With the exception of the acts reserved to the general meeting of shareholders by law or by the Articles of Incorporation, the board of directors or the sole director may perform all acts necessary or useful to the achievement of the purposes of the company.

Art. 7. The board of directors may delegate all or part of its power to one or several directors. The board of directors or the sole shareholder may issue powers of attorney for certain matters and may revoke same at any time. The board of directors may entrust the daily management of the corporation to one of its members who will be called managing director.

The corporation shall be bound, in case of sole director, by the signature of the sole director, in case of several directors by the joint signature of two directors or by the sole signature of the managing director within the limit of his power, or by the sole signature or joint signature of one or several attorneys duly authorized by the board of directors.

Art. 8. Legal action, as claimant as well as defendant, will be taken in the name of the company by the board of directors represented by its chairman or its managing director or the sole director.

Art. 9. The board of directors or the sole director may decide to pay interim dividends within the limits and conditions fixed by law.

Art. 10. The audit of the corporation shall be entrusted to one or more statutory auditors, who are appointed for a term not exceeding six years. They shall be re-eligible.

Title 3. General meeting and distribution of profits

Art. 11. In the case of a sole shareholder, this sole shareholder may exercise all the powers given to the meeting of the shareholders and decides in writing.

In case of several shareholders, the general meeting of the shareholders represents the entire body of the shareholders.

It has the broadest powers to perform or ratify all acts which are of interest to the corporation.

Convening notices of all general meetings shall be made in compliance with the legal provisions. If all the shareholders are present or represented, the general meeting may take place without previous convening notices.

The general meeting shall determine the allocation or distribution of the net profits.

Art. 12. The annual meeting of shareholders shall be held each year on the 1st Thursday of the month of June at 11.30 a.m. of each year at the registered office or at any other location designated in the convening notices. If said day is a public holiday, the meeting will be held the next following business day.

Art. 13. By a decision of the extraordinary general meeting of the shareholders, all or part of the net profit and the distributable reserves may be assigned to redemption of the stock capital by way of reimbursement at par of all or part of the shares which have to be determined by lot, without reduction of the published capital. The reimbursed shares are cancelled and replaced by bonus shares which have the same rights as the cancelled shares, with the exception of the right of reimbursement of the subscribed assets and of the right to participate at the distribution of a first dividend allocated to non-redeemed shares.

Title 4. Accounting year, Dissolution

Art. 14. The accounting year shall begin on 1st day of January and end on the 31st day of December of each year.

Art. 15. The company may be dissolved by decision of the general meeting voting according to the same rules as apply for the amendment of the articles of incorporation.

Title 5. General provisions

Art. 16. All matters not governed by these Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended from time to time.

Transitory provisions

1.- The first accounting year will start on the date of incorporation of the Company and will end on the thirty-first day of December 2015.

2.- The first annual general meeting will be held in 2016.

Subscription and payment

The articles of association having been established, the aforesaid corporation present, i.e. Vasco S.A., declares to subscribe all the one hundred (100) shares representing the whole subscribed capital.

The shares have all been paid up entirely in cash so that thirty-one thousand euro (EUR 31.000), are now available to the new corporation, evidence thereof having been given to the notary.

Statement

The undersigned notary states that he has investigated whether the conditions set forth in article 26 of the Law of Trading Companies have been observed and expressly acknowledges these having been complied with.

Estimate of costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever which the company incurs or for which it is liable by reason of its incorporation amounts to approximately one thousand four hundred euro (1.400,-EUR)

Extraordinary general meeting

Here and now, the above-named party, represented as stated above, has immediately passed the following resolutions:

First resolution

The registered office of the company is 34-36, Parc d'activités Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg

Second resolution

The number of directors is fixed at three (3) and that of the statutory auditors at one (1).

Third resolution

Are appointed as directors:

- Mr Koenraad STANDAERT, employee, with business address at L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen;
 - Mr David LUTTY, employee, with business address at L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen;
 - Mr Johan VAN BOXSTAEL, employee, with business address at L-8308 Capellen, 34-36, Parc d'Activités Capellen;
- Is appointed as President and as managing director:

- Mr David Luty, aforementioned.

The mandates of the directors, president and managing director shall expire immediately after the annual general meeting of 2020.

Fourth resolution

Is appointed as statutory auditor:

GRANT THORNTON LUX-AUDIT S.A., with registered office at 89A, Pafbruch, L-8308 Capellen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register number B 43.298.

The mandate of the auditor shall expire immediately after the annual general meeting of 2016.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby confirms that at request of the proxyholder of the afore said party, this deed is worded in English, followed by a French translation; at the request of the same proxyholder and in case of discrepancies between the English and the French texts, the French text will be prevailing.

Whereof, the present notary deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of the document.

The document having been read to the proxyholder of the afore said party, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-sept novembre,

par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu

Vasco S.A., une société de droit luxembourgeois avec siège social à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, sous le numéro B 74.886,

ici représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé, demeurant professionnellement à L-5612 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément,

agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Capellen, le 18 novembre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec lui.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare vouloir constituer et dont elle a arrêté, les statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Objet, Durée, Capital social.

Art. 1^{er} . Il est formé une société anonyme, sous la dénomination de DRACOMAR S.A..

Le siège social est établi à Capellen.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration respectivement de l'administrateur unique, à tout autre endroit sur le territoire de la commune du siège social.

Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, au moyen d'une résolution de l'actionnaire unique ou en cas de pluralité d'actionnaires, au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique aura le droit d'instituer des bureaux, centres administratifs, agences et succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise. La décision relative au transfert provisoire du siège social sera portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société, qui, suivant les circonstances, est le mieux placé pour y procéder.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toutes autres entreprises ou sociétés luxembourgeoises ou étrangères, le contrôle, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut acquérir tous titres et droits par voie de participation, de souscription, de négociation et de toute autre manière que ce soit, participer à la constitution, le développement et le contrôle de toute société ou entreprise et leur prêter assistance.

La Société peut poursuivre n'importe quelle activité industrielle que ce soit et exploiter un établissement commercial ouvert au public.

L'objet de la Société est de s'engager dans le financement, le leasing et le «remarketing» de n'importe quel navire et d'entreprendre ou de faire entreprendre toutes les actions, matières ou autres qui peuvent être nécessaires pour atteindre les objectifs susmentionnés, ou qui sont accessoires ou favorables aux objectifs sus-mentionnés.

Afin de réaliser son objet, la Société peut acquérir et vendre n'importe quel navire et financer une telle acquisition par des prêts ou autres arrangements financiers, sous quelque forme que ce soit, et consentir des garanties et toute autre forme de sûretés sur ces biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir ses obligations financières.

La Société peut en outre consentir des garanties et toute autre forme de sûreté sur ces biens, y compris des hypothèques et mises en gage, afin de garantir les obligations financières d'autres sociétés qui ont un objet similaire et qui sont tenues par les mêmes associés que la Société.

La société a également pour objet l'achat, la vente, le fret, l'affrètement et la gestion de navires de mer.

De plus, la société a comme objet social de lever des fonds auprès de ses sociétés mères, ses filiales ou d'autres filiales de ses sociétés mères et de prêter des fonds à ses sociétés mères, ses filiales ou à d'autres filiales de ses sociétés mères.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par cent (100) actions de trois cent dix euros (EUR 310) chacune.

Toutes les actions sont nominatives jusqu'à libération intégrale du capital social. Après libération entière des actions, celles-ci peuvent être nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000) à dix millions d'euros (EUR 10.000.000). En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente disposition, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi du 10 août 1915.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de l'acte de constitution de la société daté du 27 novembre 2015 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le conseil d'administration.

De même, le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autre, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société. Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 11 ci-après, le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres. Le conseil d'administration respectivement l'administrateur unique a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé. Le capital souscrit et le capital autorisé peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration, Surveillance

Art. 4. En cas de pluralité d'actionnaires, la société doit être administrée par un conseil d'administration composé de 3 membres au moins, actionnaires ou non.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administrateur pour être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs ou l'administrateur unique seront élus par l'assemblée des actionnaires pour un terme qui ne peut excéder six ans et toujours révocables par elle.

Les administrateurs sortants peuvent être réélus.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président et s'il en décide ainsi, un ou plusieurs vice-présidents du conseil d'administration. Le premier président sera désigné par l'assemblée générale. En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent désigné à cet effet.

Art. 5. Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président du conseil ou de deux de ses membres.

Le conseil se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les administrateurs sont présents ou valablement représentés.

Les réunions du conseil d'administration se tiennent au lieu et à la date indiquée dans la convocation.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit ou télécopie étant admis. La présence peut également être assurée par téléphone ou vidéo conférence.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix. En cas de partage, la voie de celui qui préside la réunion sera prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, dans les mêmes conditions, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par télécopie ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue. Ces résolutions signées par tous les administrateurs seront aussi valables et efficaces que si elles avaient été prises lors d'un conseil dûment convoqué et tenu.

Art. 6. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Art. 7. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs administrateurs. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut désigner des mandataires ayant des pouvoirs définis et les révoquer en tout temps. Le conseil d'administration peut également déléguer la gestion journalière de la société à un de ses membres, qui portera le titre d'administrateur-délégué.

Vis-à-vis des tiers la société est engagée en toutes circonstances, en cas d'administrateur unique, par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par la signature conjointe de deux administrateurs, ou encore par la signature individuelle du préposé à la gestion journalière, dans les limites de ses pouvoirs, ou par la signature individuelle ou conjointe d'un ou de plusieurs mandataires dûment autorisés par le conseil d'administration.

Art. 8. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur-délégué ou l'administrateur unique.

Art. 9. Le conseil d'administration ou l'administrateur unique est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.

Art. 10. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 11. S'il y a seulement un actionnaire, l'actionnaire unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit de plein droit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le 1^{er} jeudi du mois de juin de chaque année, à 11.30 heures. Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 13. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social, Dissolution

Art. 14. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 15. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 16. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales, ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1.- Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2015.

2.- La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2016.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été établis, la société comparante, à savoir Vasco S.A., précitée, déclare souscrire à toutes les cent (100) actions représentant l'intégralité du capital social.

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000) se trouve dès à présent à la disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Constataion

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents euros (1.400 euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'adresse de la société est fixée à 34-36 Parc d'activités Capellen, L-8308 Capellen, Luxembourg.

Deuxième résolution

Le nombre des administrateurs est fixé à trois (3) et celui des commissaires à un (1).

Troisième résolution

Sont nommés administrateurs:

- Monsieur Koenraad STANDAERT, administrateur, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen;
- Monsieur David LUTTY, administrateur, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen;
- Monsieur Johan VAN BOXSTAEL, employé privé, demeurant professionnellement à L-8308 Capellen, 34-36 Parc d'Activités Capellen.

Est nommé Président du conseil d'administration et administrateur-délégué:

- Monsieur David LUTTY prénommé.

Les mandats des administrateurs du président du conseil d'administration et de l'administrateur-délégué expireront immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2020.

Quatrième résolution

Est nommée commissaire:

GRANT THORNTON LUX-AUDIT S.A., avec siège social au 89A, Pafebruch à L-8308 Capellen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 43.298.

Cinquième résolution

Le mandat du commissaire expirera immédiatement après l'assemblée générale statutaire de 2016.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête du mandataire de la comparante, le présent acte a été rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête du même mandataire et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, la version française fera foi.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, ledit mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 30 novembre 2015. GAC/2015/10418. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015195294/387.

(150219360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

**Fop Audit & Risk S.A., Société Anonyme,
(anc. Fop Conseil & Expertise S.A.).**

Siège social: L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

R.C.S. Luxembourg B 176.877.

L'an deux mille quinze.

Le vingt-quatre novembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme FOP CONSEIL & EXPERTISE S.A., avec siège social à L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 176.877 (NIN 2013 22 07 071),

constituée suivant acte reçu par le notaire Paul BETTINGEN, de résidence à Niederaanven, en date du 17 avril 2013, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 1469 du 20 juin 2013,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par mille (1.000) actions ordinaires d'une valeur nominale de quinze Euros cinquante Cents (€ 15,50.-) chacune et mille (1.000) actions privilégiées sans droit de vote, d'une valeur nominale de quinze Euros cinquante Cents (€ 15,50.-) chacune.

L'assemblée est présidée par Madame Sara CRAVEIRO, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt,

qui se nomme elle-même comme scrutateur et qui désigne comme secrétaire Madame Mariette SCHOU, salariée, demeurant professionnellement à L-6475 Echternach, 9, Rabatt.

Le bureau étant ainsi constitué Madame la Présidente expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

1.- Transfert du siège social de la société de Weiswampach à Bertrange avec modification du premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Bertrange.»

2.- Décision de fixer l'adresse de la société à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

3.- Changement de la dénomination sociale en FOP AUDIT & RISK S.A., avec modification du premier alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FOP AUDIT & RISK S.A..»

4.- Modification de l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'audit interne, la gestion et la mise en place de la qualité d'entreprise, le management des risques et la mise en place, la consultance et la sécurisation de moyens de communications informatiques, la gestion de l'entreprise, le commissariat aux comptes de sociétés de capitaux et le conseil économique.

Elle pourra faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement sur le marché national ou international.

Elle peut aussi réaliser toutes les activités relatives aux mandats d'administrateurs mais aussi la recherche de nouvelles activités pour compte de tiers et l'encadrement ainsi que l'assistance dans le domaine opérationnel et stratégique pour toutes sociétés au Luxembourg et à l'étranger. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance à l'exclusion des activités de réviseur d'entreprises et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

5.- Acceptation de la démission de la société anonyme FOP Conseil, avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 186.074, en tant qu'administrateur de la société avec pleine décharge pour l'exécution de son mandat.

6.- Acceptation de la démission de Madame Dominique TORDEURS de son poste d'administrateur ainsi que de son poste d'administrateur-délégué de la société avec pleine décharge pour l'exécution de son mandat.

7.- Nomination de Monsieur Nils BICHEL, au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

8.- Nomination de Monsieur Luc VERELST, au poste d'administrateur ainsi qu'au poste d'administrateur-délégué de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

9.- Confirmation du mandat de l'administrateur Monsieur Thierry BICHEL, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2018.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée ne varietur par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité la résolution suivante:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société de Weiswampach à Bertrange et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 2 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. (1^{er} alinéa).** Le siège social est établi à Bertrange.»

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide de fixer l'adresse de la société à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de changer la dénomination sociale de la société en FOP AUDIT & RISK S.A. et par conséquent de modifier le premier alinéa de l'article 1 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. (premier alinéa).** Il existe une société anonyme sous la dénomination de FOP AUDIT & RISK S.A..»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier l'article 4 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet l'audit interne, la gestion et la mise en place de la qualité d'entreprise, le management des risques et la mise en place, la consultance et la sécurisation de moyens de communications informatiques, la gestion de l'entreprise, le commissariat aux comptes de sociétés de capitaux et le conseil économique.

Elle pourra faire toutes opérations financières, mobilières, immobilières, commerciales et industrielles se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptible d'en faciliter la réalisation, l'extension ou le développement sur le marché national ou international.

Elle peut aussi réaliser toutes les activités relatives aux mandats d'administrateurs mais aussi la recherche de nouvelles activités pour compte de tiers et l'encadrement ainsi que l'assistance dans le domaine opérationnel et stratégique pour toutes sociétés au Luxembourg et à l'étranger. D'une façon générale, la société pourra prendre toutes mesures de contrôle ou de surveillance à l'exclusion des activités de réviseur d'entreprises et effectuer toutes opérations qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet et de son but.»

Cinquième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de de la société anonyme FOP Conseil, avec siège social à L-8080 Bertrange, 1, rue Pletzer, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 186.074, en tant qu'administrateur de la société et lui accorde pleine et entière décharge l'exécution de son mandat.

Sixième résolution

L'assemblée générale décide d'accepter la démission de Madame Dominique TORDEURS, de son poste d'administrateur ainsi que de son poste d'administrateur-délégué de la société et lui accorde pleine et entière décharge pour l'exécution de son mandat.

Septième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Nils BICHEL, employé, né à Luxembourg, le 7 septembre 1992, demeurant à L-8049 Strassen, 1, rue Marie Curie, au poste d'administrateur de la société jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Huitième résolution

L'assemblée générale nomme Monsieur Luc VERELST, comptable, né à Wilrijk (Belgique), le 23 avril 1954, demeurant professionnellement à L-9990 Weiswampach, 8, Duarrefstrooss, au poste d'administrateur ainsi qu'au poste d'administrateur-délégué de la société, jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2018.

Neuvième résolution

L'assemblée générale confirme le mandat de l'administrateur Monsieur Thierry BICHEL, son mandat expirant à l'assemblée générale de 2018.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Madame la Présidente lève la séance.

Dont procès-verbal, fait et passé à Echternach, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparantes de tout ce qui précède, ces dernières, toutes connues du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: S. CRAVEIRO, M. SCHOU, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 25 novembre 2015. Relation: GAC/2015/10245. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015195352/114.

(150218661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Upifra Agricole S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 77.941.

Extrait de la résolution prise lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 07 octobre 2015

Le siège social de la société est transféré du 412 F, Route d'Esch à L-2086 Luxembourg au 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet immédiat.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015194670/11.

(150218637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Leclerc Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 570.000,00.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 180.531.

In the year two thousand and fifteen on the twenty-first day of October.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

THERE APPEARED:

GROUPE BISCUITS LECLERC INC., a corporation duly incorporated and validly existing under the Business Corporations Act, Quebec, Canada, having its registered office at 91, De Rotterdam, St-Augustin-de-Desmaures, Quebec, Canada, G3A 1T1, registered with the Quebec Business Register, under number 1161006540 (the “Sole Shareholder”),

here represented by Mr. Regis Galiotto, notary’s clerk, with professional address at 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg by virtue of a proxy given on October 21, 2015.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented by its proxyholder, has requested the notary to state as follows:

I. That GROUPE BISCUITS LECLERC INC., aforementioned, is the sole shareholder of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing in Luxembourg under the name of LECLERC FOODS LUXEMBOURG S.À R.L., having its registered office at 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 180.531 and incorporated by a deed of the undersigned notary, on September 12, 2013, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2863 dated November 14, 2013 (the “Company”). The articles of associations of the Company have been amended on September 24, 2013, by a deed of the aforementioned notary, published in the Mémorial, Recueil Spécial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2651 dated October 24, 2013.

II. That the Company’s share capital amounts to five hundred twenty thousand US Dollars (USD 520,000) represented by twenty-five thousand (25,000) ordinary shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, two hundred forty-seven thousand five hundred (247,500) Class A MRPS with a par value of one US Dollar (USD 1) each, and two hundred forty-seven thousand five hundred (247,500) Class B MRPS with a par value of one US Dollar (USD 1) each, all fully paid-up.

III. That the Agenda of the meeting is the following:

1. Consider increasing the Company’s share capital by an amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000) in order to raise it from its present amount of five hundred twenty thousand US Dollars (USD 520,000) to five hundred seventy thousand US Dollars (USD 570,000) by the issuance of:

- Five hundred (500) new ordinary shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each (the “New Ordinary Shares”), together with an ordinary share premium of forty-nine thousand five hundred US Dollars (USD 49,500) and,

- Forty-nine thousand five hundred (49,500) class B mandatory redeemable preferred shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each (the “Class B MRPS”), together with a class B mandatory redeemable preferred share premium of four million nine hundred thousand five hundred US Dollars (USD 4,900,500).

2. Consider the subscription by the Sole Shareholder to all the New Ordinary Shares and all the Class B MRPS fully paid up in cash;

3. Consider the subsequent amendment of the first paragraph of Articles 6.1 of the Company’s articles of association to give them the following content:

“ Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital amounts to five hundred seventy thousand US Dollars (USD 570,000) represented by twenty-five thousand five hundred (25,500) ordinary shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Ordinary Shares”), two hundred forty-seven thousand five hundred (247,500) class A mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Class A MRPS”) and two hundred ninety-seven thousand (297,000) class B mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Class B MRPS”), all fully subscribed and entirely paid up.”

4. Miscellaneous.

IV. That, on basis of the Agenda, the Sole Shareholder takes the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the Company’s share capital by an amount of fifty thousand US Dollars (USD 50,000) in order to raise it from its present amount of five hundred twenty thousand US Dollars (USD 520,000) to five hundred seventy thousand US Dollars (USD 570,000) by the issuance of the New Ordinary Shares and Class B MRPS.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder through its proxyholder declares to subscribe to all the New Ordinary Shares and Class B MRPS.

All the five hundred (500) New Ordinary Shares with a par value of one US Dollar (USD 1) each, together with an ordinary share premium of forty-nine thousand five hundred US Dollars (USD 49,500) and all the forty-nine thousand five hundred (49,500) class B MRPS with a par value of one US Dollar (USD 1) each, together with a Class B MRPS premium of four million nine hundred thousand five hundred US Dollars (USD 4,900,500) have been fully paid in cash, so that the amount of five million US Dollars (USD 5,000,000) is at the disposal of the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Second resolution

Pursuant to the above increase of capital, the Sole Shareholder resolves to amend the first paragraph of Article 6.1 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

“ Art. 6. Share capital - Shares.

6.1 Subscribed share capital

The share capital amounts to five hundred seventy thousand US Dollars (USD 570,000) represented by twenty-five thousand five hundred (25,500) ordinary shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Ordinary Shares”), two hundred forty-seven thousand five hundred (247,500) class A mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Class A MRPS”) and two hundred ninety-seven thousand (297,000) class B mandatory redeemable preferred shares of one US Dollar (USD 1) each (the “Class B MRPS”), all fully subscribed and entirely paid up.

The Class A MRPS and Class B MRPS shall have the same terms and rights unless otherwise provided in the Articles.”

There being no further business, the meeting is terminated.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne to the Company as a result of the present deed are estimated at approximately three thousand six hundred EUROS (EUR 3,600.-).

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, the proxyholder of the appearing person signed together with the notary the present deed.

Suit la version française du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le vingt-et-un octobre.

Pardevant Maître Henri HELLINCKX, notaire, résidant à Luxembourg.

A COMPARU:

GROUPE BISCUITS LECLERC INC., une société dûment constituée et existant valablement selon le Business Corporations Act, Quebec, Canada ayant son siège social au 91, De Rotterdam, St-Augustin-de-Desmaures, Quebec, Canada, G3A 1T1, enregistrée au Registre de Commerce du Quebec, Canada, sous le matricule 1161006540 (l'«Associé Unique»),

ici représentée par Mr. Regis Galiotto, clerc de notaire, avec adresse professionnelle au 101, rue Cents, L-1319 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée par l'Associé Unique le 21 octobre 2015.

Laquelle procuration, après avoir été signée “ne varietur” par le mandataire du comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant représentée par son mandataire a requis le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que GROUPE BISCUITS LECLERC INC., précité, est l'associé unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de LECLERC FOODS LUXEMBOURG S.A R.L., ayant son siège social au 8-10, Avenue de la Gare, L-1610 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.531 et constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 12 septembre 2013, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2863 en date du 14 novembre 2013 (la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifié le 24 septembre 2013 aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentaire, publiée au Mémorial, Recueil Spécial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2651 en date du 24 octobre 2013.

II. Que le capital social de la Société est de cinq cent vingt mille US Dollars (USD 520.000) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ordinaires avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune, deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) MRPS de Classe A avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune et deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) MRPS de Classe B avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1), toutes entièrement libérées.

III. Que la présente assemblée a pour ordre du jour:

1. Considérer l'augmentation du capital de la Société à concurrence de cinquante mille US Dollars (USD 50.000) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent vingt mille US Dollars (USD 520.000) à cinq cent soixante-dix mille US Dollars (USD 570.000) par l'émission de:

- Cinq cents (500) nouvelles parts sociales ordinaires avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Nouvelles Parts Sociales Ordinaires»), avec une prime d'émission de parts sociales ordinaires d'un montant de quarante-neuf mille cinq cents US Dollars (USD 49.500);

- Quarante-neuf mille cinq cents (49.500) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe B»), avec une prime d'émission de parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B d'un montant de quatre millions neuf cent mille cinq cents US Dollars (USD 4.900.500);

2. Considérer la souscription par l'Associé Unique à toutes les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et toutes les MRPS de Classe B entièrement libérées en espèces;

3. Considérer la modification subséquente du premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société afin de leur donner le contenu suivant:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cinq cent soixante-dix mille US Dollars (USD 570.000) représenté par vingt-cinq mille cinq cents (25.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»); deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe A»), et deux cent quatre-vingt-dix-sept mille (297.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe B»), toutes entièrement souscrites et libérées.»

IV. Que sur base de l'ordre du jour, l'Associé Unique prend les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cinquante mille US Dollars (USD 50.000) afin de le porter de son montant actuel de cinq cent vingt mille US Dollars (USD 520.000) à cinq cent soixante-dix mille US Dollars (USD 570.000) par l'émission des Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et des MRPS de Classe B.

Souscription - Paiement

L'Associé Unique, par le biais de son mandataire, déclare souscrire à toutes les Nouvelles Parts Sociales Ordinaires et toutes les MRPS de Classe B.

Toutes les cinq cents (500) Nouvelles Parts Sociales Ordinaires avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune, avec une prime d'émission de parts sociales ordinaires d'un montant de quarante-neuf mille cinq cents US Dollars (USD 49.500) et toutes les quarante-neuf mille cinq cents (49.500) MRPS de Classe B avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune, avec une prime d'émission liée aux MRPS de Classe B d'un montant de quatre millions neuf cent mille cinq cent US Dollars (USD 4.900.500) ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de cinq millions de US Dollars (USD 5.000.000) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant qui le reconnaît expressément.

Cinquième résolution

Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'Associé Unique décide de modifier le premier paragraphe de l'article 6.1 des statuts de la Société, qui aura désormais la teneur suivante:

« Art. 6. Capital social - Parts sociales.

6.1 Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à cinq cent soixante-dix mille US Dollars (USD 570.000) représenté par vingt-cinq mille cinq cents (25.500) parts sociales ordinaires d'une valeur nominale d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «Parts Sociales Ordinaires»); deux cent quarante-sept mille cinq cents (247.500) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe A avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe A»), et deux cent quatre-vingt-dix-sept mille (297.000) parts sociales préférentielles avec obligation de rachat de classe B avec un pair comptable d'un US Dollar (USD 1) chacune (les «MRPS de Classe B»), toutes entièrement souscrites et libérées.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués à environ trois mille six cents Euros (EUR 3.600.-).

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, le mandant de la comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 octobre 2015. Relation: 1LAC/2015/34070. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 30 novembre 2015.

Référence de publication: 2015195487/177.

(150218522) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Solutio Premium Private Equity VI Master SCSp, Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 195.764.

Extrait de l'avenant daté du 17 novembre 2015

Name of the Partnership	SOLUTIO PREMIUM Private Equity VI Master SCSp
Form of the Partnership	Special Limited Partnership (Société en commandite spéciale)
Registered office	47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg
Name of the partners with joint and several liability (general partner)	PREMIUM Private Equity VI General Partner S.à r.l. a private limited liability company (société à responsabilité limitée), whose registered office is at 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under number B 195.676.
Purpose of the Partnership	The purpose of the Partnership is to carry on the business of an investor investing directly or indirectly in limited partnerships and other funds investing primarily in unquoted shares and securities, and directly and indirectly in unquoted shares and securities, and in particular but without limitation, managing, liquidating or otherwise disposing of, portfolio interests and the cash, securities and other property which are distributed from time to time with respect to the portfolio Interests to the Partnership consistent with the investment objectives, strategy and limitations set forth in the private placement memorandum (except as otherwise permitted by the amended and restated limited partnership agreement). Except as may otherwise be expressly provided in the amended and restated limited partnership agreement, the Partnership shall have authority to engage in any lawful business, purpose, or activity in furtherance of the foregoing investment objective, and shall possess and may exercise all of the powers and privileges as are necessary or convenient to conduct, promote or attain the business purpose, investment objective or activities of the Partnership; provided, however, that the Partnership shall not pursue business or commercial activity in Luxembourg within the meaning of the Luxembourg law on income tax and municipal tax. For the avoidance of doubt, the Partnership may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorization.
Name of the general partner	PREMIUM Private Equity VI General Partner S.à r.l.
Management power and representative capacity of the general partner	The right to manage, control and conduct the strategy of the Partnership shall be vested in the General Partner. All decisions affecting the Partnership, its policy and management, shall be made by the General Partner provided, however that the General Partner may delegate from time to time certain of its duties to any person or fluctuating body of persons.
Termination date	The Partnership is established for a period of thirteen (13) years from the Initial Closing Date, meaning until the 17 November 2028; provided, however, that the term of the Partnership may be extended for up to three additional one-year periods by the General Partner.

The SOLUTIO PREMIUM Private Equity VI Master SCSp amended and restated partnership agreement has been drawn up in English. In case of discrepancies between the English and French version of the present extract of the partnership agreement, the English version will prevail.

Suit la traduction française de l'extrait du contrat social qui précède:

Dénomination sociale	SOLUTIO PREMIUM Private Equity VI Master SCSp
Forme légale	Société en commandite spéciale
Siège social	47, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg
Nom des associés solidaires (associé gérant commandité)	PREMIUM Private Equity VI General Partner S.à r.l., une société à responsabilité limitée, dont le siège social est établi au 49, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de 12.500 EUR et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 195.676.
Objet social	L'objet de la Société est en qualité d'investisseur de continuer à investir directement ou indirectement dans des sociétés en commandite et autres fonds investissant principalement dans des titres non cotés et des suretés, et en particulier mais sans restriction, de gérer, de liquider ou de disposer autrement, d'intérêts de portefeuille et de liquidités, de sûretés et autre biens qui sont distribués de temps en temps à l'égard des intérêts de portefeuille de la Société en conformité avec les objectifs, la stratégie et les limites d'investissement tel que stipulé dans le prospectus (sauf indication contraire dans le contrat social modifié et consolidé). Sauf indication contraire dans le contrat social modifié et consolidé, la Société peut exercer toute activité licite, poursuivre tout objectif, ou toute activité en corrélation avec les objectifs d'investissement qui précèdent, et peut détenir et peut exercer tous pouvoirs et privilèges qui lui sont nécessaires ou utiles afin de mener, de promouvoir ou d'atteindre son objet social, ses objectifs d'investissement ou les activités de la Société, pourvu, toutefois que la Société ne puisse développer des stratégies ou des activités commerciales au sens de la loi sur l'impôt commercial communal. Afin de lever tout doute, la Société ne peut pas mener à bien toutes activités régulées du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
Nom de l'associé gérant commandité	PREMIUM Private Equity VI General Partner S.à r.l.
Pouvoir de gestion et capacité représentative de l'associé gérant commandité	Le droit de gérer, de contrôler et de mener à bien la stratégie de la Société est exercé par l'associé gérant commandité. Toutes les décisions affectant la Société, sa politique et sa gestion, doivent être prise par l'associé gérant commandité, pourvu, toutefois que l'associé gérant commandité puisse déléguer de temps en temps ses devoirs à toute personne ou à tout ensemble variable de personnes.
Date de fin	La Société a été établie pour une durée de treize (13) années à compter de la Date de Clôture initiale à savoir le 17 novembre 2028, pourvu, toutefois que la durée de la Société puisse être étendue trois fois pour une durée d'une année supplémentaire par l'associé gérant commandité.

Le contrat social modifié et consolidé SOLUTIO PREMIUM Private Equity VI Master SCSp a été rédigé en langue anglaise. En cas de divergence entre la version anglaise et la version française du présent extrait du contrat social, la version anglaise fera foi.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015195740/90.

(150219317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Faarwendesign S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8396 Koerich, 13, Chemin de la Fontaine.

R.C.S. Luxembourg B 177.425.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015207890/9.

(150234840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 décembre 2015.

SUN, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.550,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 162.477.

Par résolutions signées en date du 4 novembre 2015, les associés ont pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Bruno Bagnouls, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, de son mandat de gérant A, avec effet immédiat;

2. Nomination de Romain Delvert, avec adresse professionnelle au 16, avenue Pasteur, L-2310 Luxembourg, au mandat de gérant A, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Référence de publication: 2015194622/15.

(150218203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

HPI S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 201.879.

STATUTEN

Im Jahre zweitausendundfünfzehn, am sechszwanzigsten Tag des Monats November.

Vor dem Unterzeichneten Maître Edouard DELOSCH, Notar mit Amtswohnsitz in Diekirch (Großherzogtum Luxemburg).

Ist erschienen:

Herr Henning Josef PLUM, Ingenieur, geboren am 8. März 1973 in Aachen (Deutschland), wohnhaft in L-1337 Luxembourg, 23, Avenue de la Cimenterie.

Welcher Komparent den instrumentierenden Notar ersuchte, folgende Gesellschaftsgründung zu beurkunden:

Titel I. Name, Sitz, Zweck, Dauer

Art. 1. Zwischen den vorgenannten Parteien, sowie allen welche in Zukunft Inhaber der hiernach geschaffenen Anteile werden, besteht eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche durch gegenwärtige Satzung sowie durch die einschlägigen gesetzlichen Bestimmungen geregelt ist.

Art. 2. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung „HPI S.à r.l.“.

Art. 3. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in der Gemeinde Luxemburg und kann durch Beschluss der Geschäftsführung an jeden anderen Ort innerhalb der gleichen Gemeinde verlegt werden.

Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluss der Gesellschafterversammlung in jede andere Gemeinde innerhalb des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden.

Art. 4. Gegenstand der Gesellschaft ist ein Generalbauunternehmen im Bauwesen, Bauträger, Vermietung, Verkauf, Verwaltung von Immobilien und Kaufmännischer GF.

Der Zweck der Gesellschaft umfasst außerdem die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche anderen beweglichen oder unbeweglichen Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Im Rahmen ihrer Tätigkeit kann die Gesellschaft in Hypothekeneintragungen einwilligen, Darlehen aufnehmen, mit oder ohne Garantie, und für andere Personen oder Gesellschaften Bürgschaften leisten, unter Vorbehalt der diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Sie kann im Übrigen alle kaufmännischen, industriellen und finanziellen Handlungen in Bezug auf bewegliche und unbewegliche Güter vollziehen, die für die Verwirklichung des Gegenstandes der Gesellschaft notwendig oder auch nur nützlich sind oder welche die Entwicklung der Gesellschaft erleichtern können.

Art. 5. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Titel II. Gesellschaftskapital, Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-), aufgeteilt in einhundert Anteile (100) von je einhundert fünfundsiebzig Euro (EUR 125.-), welche integral gezeichnet und voll eingezahlt wurden.

Art. 7. Im Falle von mehreren Gesellschaftern sind die Anteile zwischen ihnen frei übertragbar.

Das Abtreten von Gesellschaftsanteilen unter Lebenden an Nichtgesellschafter bedarf der Genehmigung der anderen Gesellschafter, welche drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragungen sind der Gesellschaft und Dritten gegenüber erst rechtswirksam, nachdem sie gemäß Artikel 1690 des Zivilgesetzbuches der Gesellschaft zugestellt, oder von ihr in einer notariellen Urkunde angenommen worden sind.

Titel III. Verwaltung und Vertretung

Art. 8. Die Beschlüsse werden durch den alleinigen Gesellschafter gemäß Artikel 200-2 des Gesetzes vom 10. August 1915, so wie dasselbe abgeändert worden ist, gefasst.

Die Verträge zwischen der Gesellschaft und dem alleinigen Gesellschafter unterliegen ebenfalls den Bestimmungen dieses Artikels.

Wenn die Gesellschaft mehrere Gesellschafter begreift, so sind die Beschlüsse der Generalversammlung nur rechtswirksam, wenn sie von den Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals darstellen, angenommen werden, es sei denn das Gesetz oder gegenwärtige Satzung würden anders bestimmen.

Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viel Anteile er hat. Jeder Gesellschafter kann so viele Stimmen abgeben, wie er Gesellschaftsanteile besitzt. Jeder Gesellschafter kann sich rechtmäßig bei der Gesellschafterversammlung aufgrund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 9. Solange die Zahl der Gesellschafter fünfundsiebzig (25) nicht übersteigt, steht es dem Geschäftsführer frei, die Gesellschafter in Generalversammlungen zu vereinigen. Falls keine Versammlung abgehalten wird, erhält jeder Gesellschafter den genau festgelegten Text der zu treffenden Beschlüsse und gibt seine Stimme schriftlich ab.

Die jährliche Generalversammlung der Gesellschafter, die nur stattfinden muss, wenn die Zahl der Gesellschafter fünfundsiebzig (25) übersteigt, tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am dritten Mittwoch des Monats März jeden Jahres um 10.00 Uhr. Falls der vorbenannte Tag ein gesetzlicher oder tarifvertraglicher Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Arbeitstag statt.

Eine Entscheidung wird nur dann gültig getroffen, wenn sie von Gesellschaftern, die mehr als die Hälfte des Kapitals vertreten, angenommen wird. Ist diese Zahl in einer ersten Versammlung oder schriftlichen Befragung nicht erreicht worden, so werden die Gesellschafter ein zweites Mal durch Einschreibebrief zusammengerufen oder befragt und die Entscheidungen werden nach der Mehrheit der abgegebenen Stimmen getroffen, welches auch der Teil des vertretenen Kapitals sein mag.

Beschlüsse betreffend eine Abänderung des vorliegenden Gesellschaftsvertrages sind mit der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter zu fassen, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 10. Die Gesellschaft wird verwaltet durch einen oder mehrere Geschäftsführer, welche nicht Teilhaber der Gesellschaft sein müssen.

Die Ernennung der Geschäftsführer erfolgt durch den alleinigen Gesellschafter beziehungsweise durch die Gesellschafter, welche(r) die Befugnisse und die Dauer der Mandate des oder der Geschäftsführer festlegt.

Das Mandat des (der) Geschäftsführer wird entlohnt oder erfolgt unentgeltlich, auf Grund des gefassten Beschlusses der (des) Gesellschafter(s) gemäß Artikel 191 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, sowie abgeändert

Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschriften von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Art. 11. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 12. Über die Geschäfte der Gesellschaft wird nach handelsüblichem Brauch Buch geführt.

Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden durch die Geschäftsführung ein Inventar, eine Bilanz und eine Gewinn- und Verlustrechnung aufgestellt, gemäß den diesbezüglichen gesetzlichen Bestimmungen.

Ein Geschäftsbericht muss gleichzeitig abgegeben werden. Am Gesellschaftssitz kann jeder Gesellschafter während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und in die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Die Bilanz sowie die Gewinn- und Verlustrechnung werden dem oder den Gesellschaftern zur Genehmigung vorgelegt. Diese äußern sich durch besondere Abstimmung über die Entlastung der Geschäftsführung.

Das Kreditsaldo der Bilanz wird nach Abzug aller Unkosten sowie des Beitrages zur gesetzlichen Reserve der Generalversammlung der Gesellschafter beziehungsweise dem alleinigen Gesellschafter zur Verfügung gestellt.

Art. 13. Beim Ableben des alleinigen Gesellschafters oder eines der Gesellschafter erlischt die Gesellschaft nicht, sondern wird durch oder mit den Erben des Verstorbenen weitergeführt.

Titel IV. Auflösung und Liquidation

Art. 14. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation durch einen oder mehrere von dem alleinigen Gesellschafter oder der Gesellschafterversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt.

Der alleinige Gesellschafter beziehungsweise die Gesellschafterversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Art. 15. Für sämtliche nicht vorgesehenen Punkte gilt das Gesetz vom 18. September 1933 über die Gesellschaften mit beschränkter Haftung, sowie das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und deren Abänderungen.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Tage der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2015.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert zu einhundert Prozent (100%) in bar durch Herrn Henning Josef PLUM, vorbenannt, eingezahlt.

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) steht der Gesellschaft daher von diesem Moment an zur Verfügung. Der Beweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, welcher erklärt, dass die Voraussetzungen des Artikels 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, gewahrt wurden.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft zum Anlass ihrer Gründung entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von eintausendeinhundert Euro (EUR 1.100,-).

Erklärung

Der Komparent erklärt, dass der unterfertigte Notar sie darüber in Kenntnis gesetzt hat, dass die Gesellschaft erst nach Erhalt der erforderlichen behördlichen Genehmigungen, ihre Aktivitäten aufnehmen kann.

Generalversammlung

Sofort nach der Gründung, hat der alleinige Gesellschafter folgenden Beschluss gefasst:

a) zum Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Dauer wird ernannt:

Herr Henning Josef PLUM, Ingenieur, geboren am 8. März 1973 in Aachen (Deutschland), wohnhaft in L-1337 Luxembourg, 23, Avenue de la Cimenterie.

b) Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in L-1420 Luxembourg, 5-11 Avenue Gaston Diderich.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Diekirch, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: H. J. PLUM, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 27 novembre 2015. Relation: DAC/2015/20389. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Für gleichlautende Ausfertigung, ausgestellt zwecks Veröffentlichung im Memorial C.

Diekirch, den 01. Dezember 2015.

Référence de publication: 2015195411/134.

(150218739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Antin Infrastructure Partners Luxembourg VII, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 37A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 194.625.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015194753/10.

(150218072) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.

**Marguerite Telecom S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Marguerite Autoroutes S.à r.l.)**

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 1-3, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 165.719.

In the year two thousand and fifteen, on the first of December.

Before Maître Karine REUTER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned,

APPEARED:

Marguerite Holdings S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), with a share capital of twenty-five thousand Euro (EUR 25,000.-),

having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B 162622 (the “Sole Shareholder”), here duly represented by Mr. Guillaume de VILLENAUT, private employee, with professional address in 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), in virtue of a proxy given under private seal on 5 November 2015.

The said proxy, signed “ne varietur” by the proxy holder of the appearing party and undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with the registration authorities.

The Sole Shareholder represented as stated above, declares and requests the notary to enact the following:

- Marguerite Autoroutes S.à r.l., a private limited liability company (“société à responsabilité limitée”), with a share capital of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (“Registre de Commerce et des Sociétés”) under number B 165719 (the “Company”), was incorporated pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, notary residing in Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg) on 23 November 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 384 dated 14 February 2012, page 18414; and

- the articles of association of the Company (the “Articles”) have been amended, and in particular the name of the Company was changed from Marguerite Wind Germany S.à r.l. into Marguerite Autoroutes S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Francis KESSELER, pre-named, on 21 March 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1083 dated 27 April 2012, page 51979; and

- the Articles have not been amended.

This being declared, the appearing party, holder of twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, representing the entire corporate capital of the Company, has immediately taken the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the name of the Company into “Marguerite Telecom S.à r.l.”

Second resolution

As a consequence of the previous resolution, the Sole Shareholder resolves to amend the Article 1st of the Articles, which shall be henceforth read as follows:

“There exists a private limited liability company under the name “Marguerite Telecom S.à r.l.”, which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the “Company”), and in particular by the law of August 10th, 1915 on commercial companies as amended (hereafter the “Law”), as well as by the present articles of incorporation (hereafter the “Articles”).”

Declaration

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Costs - Estimation

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand three hundred euro (€ 1,300.-).

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the person appearing, who signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quinze, le premier décembre.

Par devant Maître Karine REUTER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), soussignée,

A COMPARU:

Marguerite Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de vingt-cinq mille Euro (25.000 EUR), ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg),

inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 162622 (l' «Associé Unique»), dûment représentée par Monsieur Guillaume de VILLENAUT, employé privé, résidant professionnellement au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 5 novembre 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le représentant de la personne comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec celui-ci.

L'Associé Unique, représenté comme dit ci-dessus, déclare et requiert du notaire instrumentant qu'il établisse que:

- Marguerite Autoroutes S.à r.l., une société à responsabilité limitée, au capital social de douze mille cinq cents Euro (12.500 EUR), ayant son siège social au 1-3, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165719 (la «Société»), a été constituée en vertu d'un acte reçu par Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-duché de Luxembourg), en date du 23 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°384 du 14 février 2012, page 18414;

- les statuts de la Société (les «Statuts») ont été modifiés, et en particulier la dénomination de la Société a été modifiée de Marguerite Wind Germany S.à r.l. en Marguerite Autoroutes S.à r.l., en vertu d'acte reçu par Maître Francis KESSELER, précité, le 21 mars 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°1083 du 27 avril 2012, page 51979; et

- les Statuts n'ont plus été modifiés depuis lors.

Ces faits ayant été déclarés, la partie comparante, détentrice des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, représentant l'ensemble du capital social de la Société, a immédiatement pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination de la Société en «Marguerite Telecom S.à r.l.»

Seconde résolution

En conséquence de la résolution précédente, l'Associé Unique décide de modifier l'article 1^{er} des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «Marguerite Telecom S.à r.l.» qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la «Société»), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la «Loi»), ainsi que par les présents statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Déclaration

Le notaire soussigné, qui parle et comprend la langue anglaise, constate que la comparante a requis de rédiger le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, de faire prévaloir le texte anglais.

Frais - Estimation

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte sont estimés à environ mille trois cents euros (1.300,- €).

DONT ACTE, passé à Luxembourg (Grand-duché de Luxembourg), à la date indiquée en entête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signés: G. DE VILLENAUT, K.REUTER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 1^{er} décembre 2015. Relation: 2LAC/2015/27361. Reçu soixante-quinze euros 75.-.

Le Receveur (signé): MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195544/104.

(150218549) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Exeter/GIC Utrecht 1 (Netherlands), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 201.909.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-sixth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies register under number B 198.280,

here represented by Mrs Corinne PETIT, employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said power of attorney, initialed “ne varietur” by the proxyholder of the appearing person and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, represented as stated above, has required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which it deems to incorporate and the articles of association of which shall be as follows:

1. Corporate form and name. This document constitutes the articles of incorporation (the "Articles") of Exeter/GIC Utrecht 1 (Netherlands), S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg including the law of 10 August 1915 on commercial companies as amended from time to time (the "1915 Law").

2. Registered office.

2.1 The registered office of the Company (the "Registered Office") is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

2.2 The Registered Office may be transferred:

2.2.1 to any other place within the same municipality in the Grand Duchy of Luxembourg by:

(a) the Sole Manager (as defined in Article 8.2) if the Company has at the time a Sole Manager; or

(b) the Board of Managers (as defined in Article 8.3) if the Company has at the time a Board of Managers; or

2.2.2 to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg (whether or not in the same municipality) by a resolution of the shareholders of the Company (a "Shareholders' Resolution") passed in accordance with these Articles - including Article 13.4 - and the laws from time to time of the Grand Duchy of Luxembourg including the 1915 Law ("Luxembourg Law").

2.3 Should a situation arise or be deemed imminent, whether military, political, economic, social or otherwise, which would prevent normal activity at the Registered Office, the Registered Office may be temporarily transferred abroad until such time as the situation becomes normalised; such temporary measures will not have any effect on the Company's nationality and the Company will, notwithstanding this temporary transfer of the Registered Office, remain a Luxembourg company. The decision as to the transfer abroad of the Registered Office will be made by the Sole Manager or the Board of Managers as appropriate.

2.4 The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

3. Objects. The objects of the Company are:

3.1 to act as an investment holding company and to co-ordinate the business of any corporate bodies in which the Company is for the time being directly or indirectly interested, and to acquire (whether by original subscription, tender, purchase, exchange or otherwise) the whole of or any part of the stock, shares, debentures, debenture stocks, bonds and other securities issued or guaranteed by any person and any other asset of any kind and to hold the same as investments, and to sell, exchange and dispose of the same;

3.2 to carry on any trade or business whatsoever and to acquire, undertake and carry on the whole or any part of the business, property and/or liabilities of any person carrying on any business;

3.3 to invest and deal with the Company's money and funds in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit and to lend money and give credit in each case to any person with or without security;

3.4 to borrow, raise and secure the payment of money in any way the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, except by way of public offering, including by the issue (to the extent permitted by Luxembourg Law) of debentures and other securities or instruments, perpetual or otherwise, convertible or not, whether or not charged

on all or any of the Company's property (present and future) or its uncalled capital, and to purchase, redeem, convert and pay off those securities;

3.5 to acquire an interest in, amalgamate, merge, consolidate with and enter into partnership or any arrangement for the sharing of profits, union of interests, co-operation, joint venture, reciprocal concession or otherwise with any person, including any employees of the Company;

3.6 to enter into any guarantee or contract of indemnity or suretyship, and to provide security for the performance of the obligations of and/or the payment of any money by any person (including any body corporate in which the Company has a direct or indirect interest or any person (a "Holding Entity") which is for the time being a member of or otherwise has a direct or indirect interest in the Company or any body corporate in which a Holding Entity has a direct or indirect interest and any person who is associated with the Company in any business or venture), with or without the Company receiving any consideration or advantage (whether direct or indirect), and whether by personal covenant or mortgage, charge or lien over all or part of the Company's undertaking, property or assets (present and future) or by other means; for the purposes of this Article 3.6 "guarantee" includes any obligation, however described, to pay, satisfy, provide funds for the payment or satisfaction of, indemnify and keep indemnified against the consequences of default in the payment of, or otherwise be responsible for, any indebtedness or financial obligations of any other person;

3.7 to purchase, take on lease, exchange, hire and otherwise acquire any real or personal property and any right or privilege over or in respect of it;

3.8 to sell, lease, exchange, let on hire and dispose of any real or personal property and/or the whole or any part of the undertaking of the Company, for such consideration as the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) thinks fit, including for shares, debentures or other securities, whether fully or partly paid up, of any person, whether or not having objects (altogether or in part) similar to those of the Company; to hold any shares, debentures and other securities so acquired; to improve, manage, develop, sell, exchange, lease, mortgage, dispose of, grant options over, turn to account and otherwise deal with all or any part of the property and rights of the Company;

3.9 to do all or any of the things provided in any paragraph of this Article 3 (a) in any part of the world; (b) as principal, agent, contractor, trustee or otherwise; (c) by or through trustees, agents, sub-contractors or otherwise; and (d) alone or with another person or persons;

3.10 to do all things (including entering into, performing and delivering contracts, deeds, agreements and arrangements with or in favour of any person) that are in the opinion of the Sole Manager or the Board of Managers (as appropriate) incidental or conducive to the attainment of all or any of the Company's objects, or the exercise of all or any of its powers;

PROVIDED ALWAYS that the Company will not enter into any transaction which would constitute a regulated activity of the financial sector or require a business license under Luxembourg Law without due authorisation under Luxembourg Law.

4. Duration. The Company is established for an unlimited duration.

5. Share capital.

5.1 The share capital of the Company is twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly.

5.2 The Company may establish a share premium account (the "Share Premium Account") into which any premium paid on any Share is to be transferred. Decisions as to the use of the Share Premium Account are to be taken by the Manager (s) subject to the 1915 Law and these Articles.

5.3 The Company may, without limitation, accept equity or other contributions without issuing Shares or other securities in consideration for the contribution and may credit the contributions to one or more accounts. Decisions as to the use of any such accounts are to be taken by the Manager(s) subject to the 1915 Law and these Articles. For the avoidance of doubt, any such decision may, but need not, allocate any amount contributed to the contributor.

5.4 All Shares have equal rights.

5.5 The Company may repurchase, redeem and/or cancel its Shares subject as provided in the 1915 Law and the availability of funds determined by the Board of Managers or the Sole Manager on the basis of relevant interim accounts.

6. Indivisibility of shares.

6.1 Each Share is indivisible.

6.2 A Share may be registered in the name of more than one person provided that all holders of a Share notify the Company in writing as to which of them is to be regarded as their representative; the Company will deal with that representative as if it were the sole Shareholder in respect of that Share including for the purposes of voting, dividend and other payment rights.

7. Transfer of shares.

7.1 During such time as the Company has only one Shareholder, the Shares will be freely transferable.

7.2 During such time as the Company has more than one Shareholder:

7.2.1 Shares may not be transferred, other than by reason of death, to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters of the Shares have agreed to the transfer in a general meeting;

7.2.2 Shares may not be transmitted by reason of death to persons other than Shareholders unless Shareholders holding at least three quarters (3/4) of the Shares held by the survivors have agreed to the transfer or in the circumstances envisaged by article 189 of the 1915 Law;

7.2.3 The transfer of Shares is subject to the provisions of articles 189 and 190 of the 1915 Law.

8. Management.

8.1 The Company will be managed by one (1) or more managers ("Managers") who shall be appointed by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

8.2 If the Company has at the relevant time only one (1) Manager, he is referred to in these Articles as a "Sole Manager".

8.3 If the Company has from time to time more than one (1) Manager, they will be divided into class A managers ("Class A Managers") and class B managers ("Class B Managers"), whereby the Class B Managers shall at all times be tax resident in Luxembourg. The Class A Managers and the Class B Managers will collectively constitute a board of managers or conseil de gérance (the "Board of Managers").

8.4 A Manager may be removed at any time for any reason by a Shareholders' Resolution passed in accordance with Luxembourg Law and these Articles.

9. Powers of the managers. The Sole Manager, when the Company has only one (1) Manager, and at all other times the Board of Managers, may take all or any action which is necessary or useful to realise any of the objects of the Company, with the exception of those reserved by Luxembourg Law or these Articles to be decided upon by the Shareholders.

10. Representation. Subject as provided by Luxembourg Law and these Articles, the Company is validly bound or represented towards third parties by:

10.1 if the Company has a Sole Manager, the sole signature of the Sole Manager;

10.2 if the Company has more than one (1) Manager, the joint signature of at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager;

10.3 the sole signature of any person to whom such power has been delegated in accordance with Article 11.

11. Agent of the managers. The Sole Manager or, if the Company has more than one Manager, the Board of Managers may delegate any of their powers for specific tasks to one (1) or more ad hoc agents and will determine any such agent's powers and responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of its agency.

12. Board meetings.

12.1 Meetings of the Board of Managers ("Board Meetings") may be convened by any Manager. The Board of Managers may appoint a chairman.

12.2 The Board of Managers may validly debate and take decisions at a Board Meeting without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Managers have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Board Meeting, in person or by an authorised representative.

12.3 A Manager may appoint any other Manager (but not any other person) to act as his representative (a "Manager's Representative") at a Board Meeting to attend, deliberate, vote and perform all his functions on his behalf at that Board Meeting. A Manager can act as representative for more than one other Manager at a Board Meeting provided that (without prejudice to any quorum requirements) at least two (2) Managers are physically present at a Board Meeting held in person or participate in person in a Board Meeting held under Article 12.5.

12.4 The Board of Managers can only validly debate and take decisions if a majority of the Managers, and at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager, are present or represented. Decisions of the Board of Managers shall be adopted by a simple majority, with at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager voting in favour.

12.5 A Manager or his Manager's Representative may validly participate in a Board Meeting through the medium of conference calls, video conference or similar forms of communications equipment provided that all persons participating in the meeting are able to hear and speak to each other throughout the meeting. A person participating in this way is deemed to be present in person at the meeting and shall be counted in the quorum and entitled to vote. Subject to Luxembourg Law, all business transacted in this way by the Managers shall, for the purposes of these Articles, be deemed to be validly and effectively transacted at a Board Meeting, notwithstanding that fewer than the number of Managers (or their representatives) required to constitute a quorum are physically present in the same place.

12.6 A resolution in writing signed by all the Managers (or in relation to any Manager, his Manager's Representative) shall be as valid and effective if it had been passed at a Board Meeting duly convened and held and may consist of one or several documents in the like form each signed by or on behalf of one or more of the Managers concerned.

12.7 The minutes of a Board Meeting shall be signed by and extracts of the minutes of a Board Meeting may be certified by any Manager present at the Meeting.

13. Shareholders' resolutions.

13.1 Each Shareholder shall have one (1) vote for every Share of which he is the holder.

13.2 Subject as provided in Articles 13.3, 13.4 and 13.5, Shareholders' Resolutions are only valid if they are passed by Shareholders holding more than half of the Shares, provided that if that figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter and the resolution may be passed by a majority of the votes cast, irrespective of the number of Shares represented.

13.3 Shareholders may not change the nationality of the Company or oblige any of the Shareholders to increase their participation in the Company otherwise than by unanimous vote of the Shareholders.

13.4 Subject as provided in Article 13.3, any resolution to change these Articles (including a change to the Registered Office), subject to any provision of the contrary, needs to be passed by a majority in number of the Shareholders representing three quarters (3/4) of the Shares.

13.5 A resolution to dissolve the Company or to determine the method of liquidating the Company and/or to appoint the liquidators needs to be passed in accordance with Luxembourg Law.

13.6 A meeting of Shareholders (a "Shareholders' Meeting") may validly debate and take decisions without complying with all or any of the convening requirements and formalities if all the Shareholders have waived the relevant convening requirements and formalities either in writing or, at the relevant Shareholders' Meeting, in person or by an authorised representative.

13.7 A Shareholder may be represented at a Shareholders' Meeting by appointing in writing (or by fax or e-mail or any similar means) a proxy or attorney who need not be a Shareholder.

13.8

13.8.1 If at the time the Company has no more than twenty-five (25) Shareholders, Shareholders' Resolutions may be passed by written vote of Shareholders rather than at a Shareholders' Meeting provided that each Shareholder receives the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted.

13.8.2 The majority requirement applicable to the adoption of resolutions by a Shareholders' Meeting applies mutatis mutandis to the passing of written resolutions of Shareholders. Except where required by Luxembourg Law, there shall be no quorum requirements for the passing of written resolutions of Shareholders. Written resolutions of Shareholders shall be validly passed immediately upon receipt by the Company of original copies (or copies sent by facsimile transmission or as e-mail attachments) of Shareholders' votes subject to the requirements as provided in Article 13.8.1 and the above provisions of Article 13.8.2, irrespective of whether all shareholders have voted or not.

14. Business year.

14.1 The Company's financial year starts on 1 January and ends on the 31 December of each year.

14.2 If at the time the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, at least one annual general meeting must be held each year pursuant to article 196 of the 1915 Law on the first Thursday of May and if such day is a public holiday on the next following business day.

15. Distribution rights on shares.

15.1 From the net profits of the Company determined in accordance with Luxembourg Law, five (5) per cent shall be deducted and allocated to a legal reserve fund. That deduction will cease to be mandatory when the amount of the legal reserve fund reaches one tenth of the Company's nominal capital.

15.2 Subject to the provisions of Luxembourg Law and the Articles, the Company may by resolution of the Shareholders declare dividends in accordance with the respective rights of the Shareholders.

15.3 The Sole Manager or the Board of Managers as appropriate may decide to pay interim dividends to the Shareholder (s) before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that (i) the amount to be distributed may not exceed, where applicable, realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the 1915 Law or these Articles and that (ii) any such distributed sums which do not correspond to profits actually earned may be recovered from the relevant Shareholder(s).

16. Dissolution and liquidation. The liquidation of the Company shall be decided by the Shareholders' meeting in accordance with Luxembourg Law and Article 13. If at the time the Company has only one (1) Shareholder, that Shareholder may, at its option, resolve to liquidate the Company by assuming personally all the assets and liabilities, known or unknown, of the Company.

17. Interpretation and Luxembourg law.

17.1 In these Articles:

17.1.1 a reference to:

(a) one gender shall include each gender;

(b) (unless the context otherwise requires) the singular shall include the plural and vice versa;

(c) a "person" includes a reference to any individual, firm, company, corporation or other body corporate, government, state or agency of a state or any joint venture, association or partnership, works council or employee representative body (whether or not having a separate legal personality);

(d) a statutory provision or statute includes all modifications thereto and all re-enactments (with or without modifications) thereof.

17.1.2 the words "include" and "including" shall be deemed to be followed by the words "without limitation" and general words shall not be given a restrictive meaning by reason of their being preceded or followed by words indicating a particular class of acts, matters or things or by examples falling within the general words;

17.1.3 the headings to these Articles do not affect their interpretation or construction.

17.2 In addition to these Articles, the Company is also governed by all applicable provisions of Luxembourg Law.

Subscription and payment

The Articles thus having been established, the shares have all been subscribed by Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., named previously and represented as said before.

All the shares have been fully paid up in cash so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the free disposal of the Company as has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

Transitional disposition

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on 31st of December 2016.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400).

General meeting of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. The following person is appointed Class A Manager of the Company, for an indefinite duration:

- Exeter Europe, LP., a limited partnership governed by the laws of Delaware (USA) with registered office at 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, and registered with the Delaware Secretary of State under the number 5610898, acting through its general partner Exeter Europe GP, LLC, a limited liability company governed by the laws of Delaware (USA) with registered office at 140 West Germantown Pike, Suite 150, Plymouth Meeting, Pennsylvania 19462, USA, and registered with the Delaware Secretary of State under the number 5610896.

3. The following persons are appointed Class B Managers of the Company, for an indefinite duration:

- Mr. Julien PIERRE, born on 22 January 1984 in Libramont-Chevigny, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg; and

- Mr. Ismaël DIAN, born on 15 November 1979 in Virton, Belgium, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the proxy-holder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-six novembre.

Par-devant Nous Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée (private limited liability company) régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et immatriculée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 198.280,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

La procuration signée «ne varietur» par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer comme suit:

1. Forme sociale et dénomination. Le présent document constitue les statuts (les "Statuts") de Exeter/GIC Utrecht 1 (Netherlands), S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, y compris la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre (la "Loi de 1915").

2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société (le "Siège Social") est établi à Luxembourg-ville, Grand-Duché de Luxembourg.

2.2 Le Siège Social peut être transféré:

2.2.1 à toute autre localité de la même municipalité au Grand-Duché de Luxembourg par:

(a) Le Gérant Unique (tel que défini à l'article 8.2) si la Société est gérée à ce moment là par un Gérant Unique; ou

(b) Le Conseil de Gérance (tel que défini à l'article 8.3) si la Société est gérée à ce moment là par un Conseil de Gérance;

ou

2.2.2 en tout autre localité du Grand-Duché de Luxembourg (que ce soit ou non dans la même municipalité) par une résolution des associés de la Société (une "Résolution des Associés") prise conformément à ces Statuts - y compris l'article 13.4 - et aux lois du Grand-Duché de Luxembourg en vigueur, y compris la Loi de 1915 (la "Loi Luxembourgeoise").

2.3 Au cas où des événements extraordinaires d'ordre militaire, politique, économique, social ou autre, de nature à compromettre l'activité normale au Siège Social se seraient produits ou seraient imminents, le Siège Social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; de telles mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, et la Société, nonobstant ce transfert provisoire du Siège Social, restera une société luxembourgeoise. La décision de transférer le Siège Social à l'étranger sera prise par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance de la Société ainsi qu'approprié.

2.4 La Société peut avoir des bureaux et des succursales à la fois au Grand-Duché de Luxembourg tout comme à l'étranger.

3. Objets. Les objets sociaux de la Société sont les suivants:

3.1 d'agir en tant que société holding d'investissement et de coordonner l'activité de toutes les entités sociales dans lesquelles la Société détient à ce moment un intérêt direct ou indirect, et d'acquérir (par souscription dès l'origine, par offre, par acquisition, par échange ou par autre procédé) l'ensemble ou une partie des actions, parts sociales, obligations, actions préférentielles, emprunt obligataire et tout autre titre émis ou garanti par toute personne et tout autre actif de quelque nature qu'il soit et de détenir ces titres en tant qu'investissements, ainsi que de les céder, les échanger et d'en disposer au même titre;

3.2 d'entreprendre toute activité ou commerce et d'acquérir, soutenir ou reprendre l'ensemble ou une partie de l'activité, des biens et / ou des dettes de toute personne entreprenant une activité;

3.3 d'investir et de gérer l'argent et les fonds de la Société de la façon déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), et de prêter des fonds et d'accorder dans tout cas, à toute personne, des crédits, assortis ou non de sûretés;

3.4 de conclure des emprunts, de réunir des fonds et de sécuriser le paiement des sommes d'argent tel que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) le déterminera, sauf par voie d'offre publique, y compris par l'émission (dans la mesure où la Loi Luxembourgeoise l'autorise) d'obligations et d'autres titres ou instruments, perpétuels ou autre, convertibles ou non, en relation ou non avec l'ensemble ou avec une partie des biens de la Société (présents ou futurs) ou son capital non appelé et d'acquérir, de racheter, de convertir et de rembourser ces titres;

3.5 d'acquérir un intérêt, de fusionner, d'entreprendre une consolidation et encore de conclure un partenariat ou un arrangement en vue de partager les bénéfices, une conciliation d'intérêts, une coopération, une joint-venture, une concession réciproque ou autre procédé avec toute personne, y compris, tout employé de la Société;

3.6 de se porter garante ou de conclure un contrat d'indemnités ou de sûretés, et d'accorder une sûreté en vue de l'exécution d'obligations et/ou du paiement de sommes d'argent par toute personne (y compris toute entité sociale dans laquelle la Société a un intérêt direct ou indirect ou toute personne (une "Entité Holding") qui est à cet instant un membre ou a, de quelque façon que ce soit, un intérêt direct ou indirect dans la Société ou toute entité sociale dans laquelle l'Entité Holding a un intérêt direct ou indirect et toute personne qui est associé à la Société dans certaines activités ou partenariat), avec ou sans que la Société reçoive une contrepartie ou un avantage (direct ou indirect) et que ce soit par engagement personnel ou sûreté, cautionnement ou charge pesant sur l'ensemble ou sur une partie des biens, des propriétés, des actifs (présents ou futurs) de la Société ou par tout autre moyen; pour les besoins de cet article 3.6, une "garantie" comprend toute obligation, sous quelque forme qu'elle soit, de payer, de compenser, de fournir des fonds pour le paiement ou la compensation, d'in-

denniser ou d'assurer l'indemnisation contre les conséquences d'un défaut de paiement, ou d'être autrement tenu responsable de toutes dettes ou obligations financières d'une autre personne;

3.7 d'acheter, de prendre à bail, d'échanger, de louer ou d'acquérir de quelque façon que ce soit toute propriété immobilière ou mobilière et tout droit ou privilège qui y serait relatif;

3.8 de céder, de donner à bail, d'échanger, de donner en location ou de disposer de toute propriété immobilière ou mobilière et/ou de l'ensemble ou d'une partie des biens de la Société, contre une contrepartie déterminée par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas), y compris des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre, entièrement ou partiellement libérés, de toute personne, que celle-ci ait ou non (en entier ou en partie) les mêmes objets sociaux que ceux de la Société; de détenir des parts sociales/actions, des obligations ou tout autre titre ainsi acquis; d'améliorer, de gérer, de développer, de céder, d'échanger, de donner à bail, de mettre en gage, de disposer ou d'accorder des droits d'option, de tirer parti ou toute autre action en rapport avec l'ensemble ou avec une partie des biens et des droits de la Société;

3.9 d'entreprendre toutes les actions envisagées dans les paragraphes de cet article 3 (a) à tout endroit du monde; (b) en tant que partie principale, agent, cocontractant, trustee ou de toute autre façon; (c) par l'intermédiaire de trustees, d'agents, de sous-contractants, ou de toute autre façon; et (d) seul ou avec une autre personne ou d'autres personnes;

3.10 d'entreprendre toutes les actions (y compris conclure, exécuter et délivrer des contrats, des accords, des conventions et tout autre réglementation avec une personne ou en sa faveur) que le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance (selon le cas) estime être accessoires ou nécessaires à la réalisation de l'objet social de la Société, ou à l'exercice de tous ou d'une partie de ses pouvoirs;

ETANT TOUJOURS ENTENDU que la Société ne participera pas à une transaction qui constituerait une activité réglementée du secteur financier ou qui requerrait en vertu de la Loi Luxembourgeoise l'obtention d'une autorisation de commerce, sans ayant obtenu une telle autorisation conforme à la Loi Luxembourgeoise ne soit obtenue.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

5. Capital social.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" signifie les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associés" doit être interprété conformément.

5.2 La Société peut créer un compte de prime d'émission (le "Compte de Prime d'Emission") sur lequel sera versé toute prime d'émission payée pour toute Part Sociale. Les décisions quant à l'utilisation du Compte de Prime d'Emission doivent être prises par les Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts.

5.3 La Société peut, sans limitation, accepter du capital ou d'autres contributions sans émettre de Parts Sociales ou autres titres en contrepartie de la contribution et peut créditer les contributions sur un ou plusieurs comptes. Les décisions quant à l'utilisation de tels comptes seront prises par le(s) Gérant(s) sous réserve de la Loi de 1915 et des présents Statuts. Pour éviter tout doute, toute décision peut, mais ne doit pas obligatoirement, allouer tout montant contribué au contributeur.

5.4 Toutes les Parts Sociales donnent droit à des droits égaux.

5.5 La Société peut racheter et/ou annuler ses propres Parts Sociales comme prévu dans la Loi de 1915 et sous réserve de la disponibilité des fonds déterminés par le Conseil de Gérance ou le Gérant Unique sur la base de comptes intérimaires pertinentes.

6. Indivisibilité des parts sociales.

6.1 Chaque Part Sociale est indivisible.

6.2 Une Part Sociale peut être enregistrée au nom de plus d'une personne à condition que tous les détenteurs d'une Part Sociale notifient par écrit à la Société celui d'entre eux qui est à considérer comme leur représentant; la Société considérera ce représentant comme s'il était le seul Associé pour la Part Sociale en question, y compris pour les besoins de vote, de dividende et d'autres droits de paiement.

7. Cession de parts sociales.

7.1 Au cours de la période durant laquelle la Société a un seul Associé, les Parts Sociales seront librement cessibles.

7.2 Au cours de la période durant laquelle la Société a plusieurs Associés:

7.2.1 Les Parts Sociales ne sont pas cessibles à d'autres personnes que les Associés à moins qu'un Associé décède ou que les Associés détenant au moins trois quarts (3/4) des Parts Sociales n'aient accepté la cession durant une assemblée générale;

7.2.2 Les Parts Sociales ne sont pas transférables à d'autres personnes que les Associés pour raison de décès sauf si les Associés détenant trois quarts (3/4) des Parts Sociales détenues par les survivants ont acceptés la cession ou que les conditions envisagées par l'article 189 de la Loi de 1915 s'appliquent;

7.2.3 La cession de Parts Sociales est assujettie aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi de 1915.

8. Administration.

8.1 La Société sera administrée par un (1) ou plusieurs gérants (les "Gérants") qui seront nommés par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

8.2 Si à un moment donné la Société est administrée par un (1) Gérant unique, il sera désigné dans les présents Statuts comme le "Gérant Unique".

8.3 Si de temps en temps la Société est administrée par plus qu'un (1) Gérant, ils seront divisés en gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") et gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B"), et les Gérants de Catégorie B doivent à tout moment être résidents fiscaux au Luxembourg. Les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B ensemble constitueront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

8.4 Un Gérant pourra être révoqué à tout moment avec ou sans cause par une Résolution des Associés prise conformément à la Loi Luxembourgeoise et aux présents Statuts.

9. Pouvoirs des gérants. Le Gérant Unique, quand la Société est administrée par un (1) seul Gérant, et à tout moment le Conseil de Gérance, aura tout pouvoir d'entreprendre toute action nécessaire ou utile à l'accomplissement de l'objet social de la Société, sous réserve des actions qui sont réservées, par la Loi Luxembourgeoise ou par les présents Statuts, aux Associés.

10. Représentation. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des présents Statuts, la Société est valablement engagée ou représentée auprès de tiers par:

10.1 si la Société est administrée par un Gérant Unique, la seule signature du Gérant Unique;

10.2 en cas de pluralité de Gérants, la signature conjointe d'au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B;

10.3 la seule signature de toute personne à qui un tel pouvoir aurait été délégué conformément à l'article 11.

11. Mandataire des gérants. Le Gérant Unique ou, en cas de pluralité de Gérants, le Conseil de Gérance, pourra déléguer n'importe lequel de ses pouvoirs pour remplir des tâches spécifiques à un (1) ou plusieurs mandataires ad hoc et devra déterminer les pouvoirs et responsabilités de tels mandataires, ainsi que la rémunération (le cas échéant), la durée de leur période de représentation et toutes les autres conditions pertinentes de leur mandat.

12. Réunions du conseil de gérance.

12.1 Les réunions du Conseil de Gérance (les "Réunions du Conseil") peuvent être convoquées par tout Gérant. Le Conseil de Gérance peut nommer un président.

12.2 Le Conseil de Gérance peut valablement débattre et prendre des décisions lors d'une Réunion du Conseil sans se conformer à toutes les conditions de convocation préalable et à toutes les formalités si tous les Gérants ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de la Réunion du Conseil en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

12.3 Un Gérant peut nommer un autre Gérant (et uniquement un Gérant) pour le représenter (le "Représentant du Gérant") lors d'une Réunion du Conseil, pour délibérer, pour voter et pour accomplir toutes ses fonctions en son nom à la Réunion du Conseil. Un Gérant peut représenter plusieurs Gérants à un Conseil de Gérance à la condition que (sans préjudice quant au quorum requis) au moins deux (2) Gérants soient présents physiquement à une Réunion du Conseil tenue en personne, ou participent en personne dans une Réunion du Conseil tenue conformément à l'article 12.5.

12.4 Le Conseil de Gérance ne peut valablement débattre et prendre des décisions que si une majorité des Gérants, et au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B, est présent ou représenté. Les décisions du Conseil de Gérance seront adoptées à une majorité simple, avec au moins un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B votant en faveur.

12.5 Un Gérant ou le Représentant d'un Gérant peut valablement participer à une Réunion du Conseil par voie de conférence téléphonique, de vidéo conférence ou de tout autre équipement de communication à condition que toute personne participant à une telle réunion ait la capacité d'entendre et de se faire entendre tout au long de la réunion. Une personne participant de cette manière est présumée être présente à cette réunion et devra être comptée dans le quorum et devra être autorisée à participer aux votes. Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise, toutes les affaires traitées de cette manière par les Gérants sont, pour l'application de ces Statuts, considérées comme valablement et effectivement conclues à une Réunion du Conseil, bien que le nombre de Gérants (ou leurs représentants) physiquement présents au même endroit est inférieur au nombre requis pour constituer un quorum.

12.6 Des résolutions prises par écrit, signées par tous les Gérants (ou par rapport à un Gérant, son Représentant de Gérant), sont aussi valables et valides comme si elles avaient été adoptées lors d'une Réunion du Conseil valablement convoquée et tenue. Une telle approbation peut être documentée par un seul document ou par plusieurs documents de la même forme signées par ou pour le compte d'un ou plusieurs Gérants concernés.

12.7 Les procès-verbaux des Réunions du Conseil seront signés et, par extraits, certifiés par tous les Gérants présents à la réunion.

13. Résolutions des associés.

13.1 Chaque Associé a droit à un (1) vote pour chaque Part Sociale dont il est détenteur.

13.2 Sous réserve des dispositions prévues aux articles 13.3, 13.4 et 13.5, les Résolutions des Associés sont uniquement valides si elles sont adoptées par les Associés détenant plus que la moitié des Parts Sociales, toutefois si un tel chiffre n'est pas atteint lors de la première assemblée ou lors des premières résolutions écrites, les Associés devront être convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée et les résolutions pourront être adoptées à la majorité des votes, indépendamment du nombre de Parts Sociales représentées.

13.3 Les Associés ne pourront changer la nationalité de la Société ou obliger un des Associés à augmenter sa participation dans la Société que par un vote unanime de tous les Associés.

13.4 Sous réserve des dispositions prévues à l'article 13.3, toute résolution pour modifier les présents Statuts (y compris le changement de Siège Social), sous réserve de dispositions contraires, doit être passée par une majorité en nombre des Associés représentant les trois quarts (3/4) des Parts Sociales.

13.5 Une résolution pour décider de la dissolution de la Société ou pour déterminer la méthode de liquidation de la Société et/ou pour nommer les liquidateurs doit être passée conformément à la Loi Luxembourgeoise.

13.6 Une réunion des Associés (une "Assemblée Générale") peut valablement débattre et prendre des décisions sans se conformer à toutes les conditions de convocation préalable et formalités si tous les Associés ont renoncé aux formalités de convocation que ce soit par écrit ou, lors de l'Assemblée Générale en question, en personne ou par l'intermédiaire d'un représentant autorisé.

13.7 Un Associé peut être représenté à une Assemblée Générale en désignant par écrit (ou par fax ou email ou tout autre moyen équivalent) un mandataire qui n'a pas besoin d'être un Associé.

13.8

13.8.1 S'il y a moins de vingt-cinq (25) Associés dans la Société, les Résolutions des Associés pourront être passées par voie de résolutions écrites des Associés plutôt que par une Assemblée Générale à la condition que chaque Associé reçoive le texte précis des résolutions ou décisions à adopter.

13.8.2 Les conditions de majorité requises applicables à l'adoption de résolutions par une Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à la prise de résolutions écrites par les Associés. A l'exception des cas où la Loi luxembourgeoise l'exige, aucune condition de quorum sera requise pour passer des résolutions écrites. Les résolutions écrites des Associés seront réputées valablement adoptées dès que la Société aura reçu les copies originales (ou de copies envoyées par facsimilé ou par email attaché) des votes des Associés sous réserve des conditions requises à l'article 13.8.1 et des présentes dispositions de l'article 13.8.2, peu importe que tous les Associés aient voté ou non.

14. Exercice social.

14.1 L'exercice social de la Société débute le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

14.2 Au moment où la Société a plus que vingt-cinq (25) Associés, au moins une assemblée générale annuelle doit être tenue selon l'article 196 de la Loi de 1915 le premier jeudi du mois de mai et si ce jour tombe sur un jour férié, le prochain jour ouvrable qui suit.

15. Distributions sur parts sociales.

15.1 Sur le bénéfice net de la Société déterminé en conformité avec la Loi Luxembourgeoise, cinq pourcent (5%) seront prélevés et alloués à une réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque le montant de la réserve légale aura atteint dix pourcent (10%) du capital social de la Société.

15.2 Sous réserve des dispositions de la Loi Luxembourgeoise et des Statuts, la Société peut par Résolution des Associés déclarer des dividendes en conformité avec les droits respectifs des Associés.

15.3 Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance, selon le cas, peut décider de payer des dividendes intérimaires au(x) Associé(s) avant la fin de l'exercice social sur la base d'une situation de comptes montrant que des fonds suffisants sont disponibles pour la distribution, étant entendu que (i) le montant à distribuer ne peut pas excéder, si applicable, les bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminués des pertes reportées et des sommes allouées à la réserve établie selon la Loi de 1915 ou selon ces Statuts et que (ii) de telles sommes distribuées qui ne correspondent pas aux bénéfices effectivement réalisés soient récupérables par le(s) Associé(s).

16. Dissolution et liquidation. La liquidation de la Société sera décidée par une Assemblée Générale conformément à la Loi Luxembourgeoise et à l'article 13. Dans le cas où la Société n'aurait qu'un (1) Associé, cet Associé peut, à son gré, décider de liquider la Société en reprenant à son compte l'ensemble des actifs et passifs, connus ou inconnus, de la Société.

17. Interprétation et loi luxembourgeoise.

17.1 Dans les présents Statuts:

17.1.1 Une référence à:

(a) un genre inclut tous les genres;

(b) (à moins que le contexte ne le requière autrement) le singulier devra inclure le pluriel et vice versa;

(c) une "personne" inclut une référence à tout individu, entreprise, société, corporation ou toute autre entité, gouvernement, Etat ou agence d'un Etat ou joint venture, association, partenariat, comité d'entreprise ou organe de représentation des employés (ayant ou non une personnalité juridique séparée);

(d) une disposition légale ou statutaire inclut toutes modifications y afférentes et toutes nouvelles mises en vigueur (avec ou sans modifications);

17.1.2 les mots "inclure" et "incluant" seront censé être suivis par les mots "sans limitation" et on ne donnera pas aux mots généraux une interprétation restrictive pour la raison qu'ils seraient précédés ou suivis d'un mot indiquant un terme particulier, des faits ou des choses ou par des exemples qui tombent dans la définition des mots généraux;

17.1.3 Les en-têtes de ces Statuts ne doivent pas affecter leur interprétation.

En complément de ces Statuts, la Société est également gouvernée par toutes les dispositions de la Loi Luxembourgeoise.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi dressés, les parts sociales ont toutes été souscrites par Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., pré-désignée et représentée comme dit ci-dessus.

Les parts sociales ainsi souscrites sont entièrement libérées en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de sa constitution et se termine le 31 décembre 2016.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents euros (EUR 1.400).

Assemblée générale de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, Exeter/GIC Investment HoldCo 1 S.à r.l., représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg.

2. La personne suivante est nommée en tant que Gérant de Catégorie A de la Société, pour une durée indéterminée:

- Exeter Europe, LP., une société en commandite (limited partnership) soumise aux droits de Delaware (USA) ayant son siège sociale au 2711 Centerville Road, Suite 400, Wilmington, Delaware 19808, USA, et immatriculée au registre du Delaware Secretary of State sous le numéro 5610898, agissant par son associé commandité (general partner), Exeter Europe GP, LLC, une société à responsabilité limitée (limited liability company) soumise au droits de Delaware (USA) ayant son siège sociale au 140 West Germantown Pike, Suite 150, Plymouth Meeting, Pennsylvania 19462, USA, et immatriculée au registre du Delaware Secretary of State sous le numéro 5610896.

3. Les personnes suivantes sont nommées en tant que Gérant de Catégorie B de la Société, pour une durée indéterminée:

- Monsieur Julien PIERRE, né le 22 janvier 1984 à Libramont-Chevigny, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg; et

- Monsieur Ismaël DIAN, né le 15 novembre 1979 à Virton, Belgique, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par le présent acte, qu'à la requête de la partie comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, dont le notaire connaît le nom, prénom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 30 novembre 2015. 2LAC/2015/27169. Reçu soixante-quinze euros EUR 75,-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195306/547.

(150219459) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Magna International Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1249 Luxembourg, 15, rue du Fort Bourbon.

R.C.S. Luxembourg B 98.861.

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-fifth day of November.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg,
was held

an extraordinary general meeting of shareholders of Magna International Investments S.A., a société anonyme governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner notary, residing in Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, dated 30 January 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 319 dated 19 March 2004, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 98861 (the “Company”). The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Edouard Delosch, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg, dated 26 July 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2320 dated 29 September 2011.

The meeting was declared open at 9.31 a.m. with Me Matthieu de Donder, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Mélody Brunot, with professional address in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Me Cristiana Musteanu, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda

1 To increase the corporate share capital of the Company by an amount of four million two hundred five thousand seven hundred ten euro (EUR 4,205,710.-) so as to raise it from its present amount of one billion five hundred forty-three million three hundred twenty thousand three hundred and eighty euro (EUR 1,543,320,380.-) to one billion five hundred forty-seven million five hundred twenty-six thousand ninety euro (EUR 1,547,526,090.-).

2 To issue four hundred twenty thousand five hundred seventy one (420,571) new shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

3 To acknowledge the waiver by all the existing shareholders of the Company of their preferential subscription rights and to accept subscription for these new shares, together with payment of a share premium in a total amount of four hundred sixteen million three hundred sixty-five thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 416,365,725.-), by 1305290 Ontario Inc., a company governed by the laws of Ontario, Canada, with registered office at 337 Magna Drive, Aurora, L4G 7K1, Ontario, Canada and registered with the Ministry of Consumer and Commercial Relations, Ontario, Canada, under number 1305290 (“1305290 Ontario Inc”) and to accept full payment in cash for these new shares.

4 To amend article 5 of the articles of association of the Company, in order to reflect the above resolutions.

5 Miscellaneous.

(ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.

(v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.

(vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of four million two hundred five thousand seven hundred ten euro (EUR 4,205,710.-) so as to raise it from its present amount of one billion five hundred forty-three million three hundred twenty thousand three hundred and eighty euro (EUR 1,543,320,380.-) to one billion five hundred forty-seven million five hundred twenty-six thousand ninety euro (EUR 1,547,526,090.-).

Second resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to issue four hundred twenty thousand five hundred seventy-one (420,571) new shares, with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, having the same rights and privileges as the existing shares.

Third resolution

The extraordinary general meeting of shareholders acknowledged the waiver by the existing shareholders of their preferential subscription rights with respect to the newly issued shares.

Subscription - Payment

Thereupon appeared 1305290 Ontario Inc. (the "Subscriber"), represented by Me Matthieu de Donder, aforementioned, by virtue of a proxy given under private seal on 23 November 2015, which proxy, signed by the proxyholder, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed.

The Subscriber declared to subscribe for four hundred twenty thousand five hundred seventy-one (420,571) new shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) each, together with payment of a share premium in a total amount of four hundred sixteen million three hundred sixty-five thousand seven hundred twenty-five euro (EUR 416,365,725.-) and to fully pay in cash for these shares.

The aggregate amount of four hundred twenty million five hundred seventy-one thousand four hundred thirty-five euro (EUR 420,571,435.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Fourth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to accept said subscription and payment and to allot the four hundred twenty thousand five hundred seventy-one (420,571) new shares to the Subscriber.

Fifth resolution

The extraordinary general meeting of shareholders resolved to amend article 5 of the articles of association of the Company in order to reflect the above resolutions. Said article shall from now on read as follows:

“ Art. 5. Corporate Capital. The subscribed capital of the Company is set at one billion five hundred forty-seven million five hundred twenty-six thousand ninety euro (EUR 1,547,526,090.-) divided into one hundred fifty-four million seven hundred fifty-two thousand six hundred nine (154,752,609) shares with a nominal value of ten euro (EUR 10.-) per share.”

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 9.45 a.m..

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at around seven thousand euro (EUR 7,000.-).

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, all known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such persons signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-cinquième jour du mois de novembre.

Par-devant nous Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Magna International Investments S.A., une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 15, rue du Fort Bourbon, L-1249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 janvier 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 319 du 19 mars 2004, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 98861 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg en date du 26 juillet 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2320 du 29 septembre 2011.

L'assemblée a été déclarée ouverte à 9.31 heures sous la présidence de Maître Matthieu de Donder, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui a désigné comme secrétaire Maître Mélody Brunot, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée a choisi comme scrutateur Maître Cristiana Musteanu, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

Ordre du jour

1 Augmentation du capital social de la Société d'un montant de quatre millions deux cent cinq mille sept cent dix euros (EUR 4.205.710,-) afin de le porter de son montant actuel d'un milliard cinq cent quarante-trois millions trois cent vingt mille trois cent quatre-vingts euros (EUR 1.543.320.380,-) à un milliard cinq cent quarante-sept millions cinq cent vingt-six mille quatre-vingt-dix euros (EUR 1.547.526.090,-).

2 Émission de quatre cent vingt mille cinq cent soixante-et-onze (420.571) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

3 Constatation de la renonciation par les actionnaires existants à leur droit préférentiel de souscription, et acceptation de la souscription et de la libération intégrale en espèces de la valeur nominale de ces actions nouvelles, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant total de quatre cent seize millions trois cent soixante-cinq mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 416.365.725,-), par 1305290 Ontario Inc., une société régie par les lois de l'Ontario, Canada, ayant son siège social au 337 Magna Drive, Aurora, L4G 7K1, Ontario, Canada, et immatriculée au Ministère de la Consommation et du Commerce, Ontario, Canada, sous le numéro 1305290 («1305290 Ontario»).

4 Modification de l'article 5 des statuts de la Société, afin de refléter les résolutions ci-dessus.

5 Divers.

(ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres du bureau et le notaire soussigné, resteront pareillement annexées au présent acte.

(iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.

(v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de quatre millions deux cent cinq mille sept cent dix euros (EUR 4.205.710,-) afin de le porter de son montant actuel d'un milliard cinq cent quarante-trois millions trois cent vingt mille trois cent quatre-vingts euros (EUR 1.543.320.380,-) à un milliard cinq cent quarante-sept millions cinq cent vingt-six mille quatre-vingt-dix euros (EUR 1.547.526.090,-).

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'émettre quatre cent vingt mille cinq cent soixante-et-onze (420.571) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

Troisième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a constaté que tous les actionnaires existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles.

Souscription - Paiement

Ensuite a comparu 1305290 Ontario Inc. (le «Souscripteur»),

représentée par Maître Matthieu de Donder, prénommé(e),

en vertu d'une procuration donnée le 23 novembre 2015,

laquelle, après avoir été signée par le mandataire, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Le Souscripteur a déclaré souscrire aux quatre cent vingt mille cinq cent soixante-et-onze (420.571) actions nouvelles, d'une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) chacune, ensemble avec le paiement d'une prime d'émission d'un montant

total de quatre cent seize millions trois cent soixante-cinq mille sept cent vingt-cinq euros (EUR 416.365.725,-), et libérer intégralement en espèces le prix de souscription de ces nouvelles actions.

Le montant total de quatre cent vingt millions cinq cent soixante-et-onze mille quatre cent trente-cinq euros (EUR 420.571.435,-) a dès lors été mis à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve en ayant été apportée au notaire soussigné.

Quatrième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les quatre cent vingt mille cinq cent soixante-et-onze (420.571) actions nouvelles en faveur du Souscripteur.

Cinquième résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit article sera dorénavant rédigé comme suit:

« **Art. 5. Capital Social.** Le capital émis de la Société est fixé à un milliard cinq cent quarante-sept millions cinq cent vingt-six mille quatre-vingt-dix euros (EUR 1.547.526.090,-) divisé en cent cinquante-quatre millions sept cent cinquante-deux mille six cent neuf (154.752.609) actions, ayant une valeur nominale de dix euros (EUR 10,-) par action.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 9.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont estimés à environ sept mille euros (EUR 7.000.-).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: M. de Donder, M. Brunot, C. Musteanu, M. Loesch.

Enregistré à Grevenmacher A.C., le 26 novembre 2015. GAC/2015/10308. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195541/191.

(150218517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Institutional Investment Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 125.000,00.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 5, An de Längten.

R.C.S. Luxembourg B 158.271.

In the year two thousand fifteen, on the twenty-fourth of November.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

2IP INSTITUTIONAL INVESTMENT-PARTNERS GROUP GMBH, a German limited liability company, with registered office at 45, Hamburger Allee, D-60486 Frankfurt am Main (Germany), registered with the local court of Frankfurt am Main (Germany) under number HRB 88818,

here duly represented by its manager, Mister Georg KLUSAK, jurist, residing professionally in Frankfurt am Main (Germany).

Such appearing party has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") existing under the name of "Institutional Investment Partners S. à r.l.", registered with the Luxembourg Trade Register under the number B 158.271, with registered office at L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall 3, 22, Rue Gabriel Lippmann, incorporated pursuant to a deed of the Maître Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, dated 13 January 2011, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, on 19 April 2011, number 755, whose articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo WERSANDT, notary residing

in Luxembourg, dated 10 August 2012, published in the Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, on 25 September 2012, number 2381 (the "Company").

- The Company's capital is currently set at EUR 125,000 (one hundred twenty-five thousand euro), represented by one hundred twenty-five (125) shares with a nominal value of EUR 1,000 (one thousand euro) each.

- The agenda is worded as follows:

1. Change of the Company's registered office from L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall 3, 22, Rue Gabriel Lippmann to L- 6776 Grevenmacher, 5 An de Längten.

2. Amendment of the first sentence of article 4 of the articles of incorporation of the Company as a consequence of the change of the registered office of the Company, so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Grevenmacher.”

3. Miscellaneous.

The sole shareholder then passed the following resolutions by unanimous vote:

First resolution

The sole shareholder resolves to change the registered office of the Company from L-5365 Munsbach, Parc d'Activité Syrdall 3, 22, Rue Gabriel Lippmann to L-6776 Grevenmacher, 5 an de Längten.

Second resolution

As a consequence of the preceding resolution, the first sentence of Article 4 of the articles of incorporation of the Company is amended so that it shall henceforth read as follows:

“ **Art. 4. Registered office.** The registered office of the Company is established in Grevenmacher.”

Estimate of costs

The amount of the expenses in relation to the present deed are estimated to be approximately EUR 1,400 (one thousand four hundred euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a German version; on request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German texts, the German version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of the present deed.

The document having been read to the attorney-in-fact of the sole shareholder, the attorney-in-fact of the sole shareholder signed together with us, the notary, the present deed.

Es Folgt die Deutsche Fassung des vorhergehenden Textes

Im Jahre zweitausendfünfzehn, den vierundzwanzigsten November.

Vor Uns, Maître Martine SCHAEFFER, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

2IP Institutional Investment Partners Group GmbH, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung deutschen Rechts, mit Gesellschaftssitz in 45, Hamburger Allee, D-60486 Frankfurt am Main, eingetragen im Handelsregister des Registergerichts Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 88818,

hier rechtmäßig vertreten durch ihren Geschäftsführer, Herrn Georg KLUSAK, Jurist, wohnhaft in Frankfurt am Main (Deutschland).

Der alleinige Gesellschafter hat den unterzeichneten Notar ersucht, folgendes festzuhalten:

I. Er ist der alleinige Gesellschafter von Institutional Investments Partners S.à r.l., einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung unter luxemburgischem Recht (société à responsabilité limitée), mit Sitz in L-5365 Münsbach, 22, Parc d'Activité Syrdall, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg unter der Nummer B 158.271, gegründet am 13. Januar 2011, gemäß einer Urkunde von Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, veröffentlicht am 19. April 2011 im Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 755, deren Satzung zuletzt abgeändert wurde gemäß Urkunde von Maître Carlo WERSANDT, Notar mit Amtssitz in Luxemburg, vom 10. August 2012, veröffentlicht am 25. September 2012 im Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, unter Nummer 2381 (die „Gesellschaft“).

II. Das Kapital der Gesellschaft ist auf EUR 125.000 (einhundertfünfundzwanzigtausend Euro) festgelegt, eingeteilt in 125 (einhundertfünfundzwanzig) Anteile mit einem Nominalwert von EUR 1.000 (eintausend Euro).

III. Die Tagesordnung der Versammlung ist wie folgt:

1. Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-5365 Münsbach, Parc d'Activité Syrdall 3, 22, Rue Gabriel Lippmann nach L- 7667 Grevenmacher, 5, An de Längten.

2. Abänderung des ersten Satzes von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft um dem vorhergehenden Beschluss Rechnung zu tragen, sodass, der erste Satz von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft fortan wie folgt lautet:

„ **Art. 4. Sitz der Gesellschaft.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.“

3. Verschiedenes.

Sodann hat die erschienene Partei den unterzeichneten Notar ersucht folgende Beschlüsse zu beurkunden:

Erster Beschluss

Der alleinige Gesellschafter beschließt den Sitz der Gesellschaft von L-5365 Münsbach, Parc d'Activité Syrdall 3, 22, Rue Gabriel Lippmann nach L-7667 Grevenmacher, 5, An de Längten. zu verlegen.

Zweiter Beschluss

Infolge des vorhergehenden Beschlusses, beschließt der alleinige Gesellschafter den ersten Satz von Artikel 4 der Satzung der Gesellschaft abzuändern um ihm von nun an folgenden Wortlaut zu geben:

„ **Art. 4. Sitz der Gesellschaft.** Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Grevenmacher.“

Kosten

Die Kosten, Ausgaben und Gebühren jeglicher Art, die der Gesellschaft entstehen oder ihr in Zusammenhang mit der vorliegenden Urkunde in Rechnung gestellt werden, belaufen sich auf ungefähr EUR 1.400 (eintausendvierhundert Euro).

Der unterzeichnete Notar versteht und spricht Englisch und erklärt, dass auf Wunsch des Komparenten gegenwärtige Urkunde in Englisch verfasst ist, gefolgt von einer deutschen Fassung. Auf Ersuchen desselben Komparenten und im Falle von Divergenzen zwischen dem deutschen und dem englischen Text, ist die deutsche Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Komparenten, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: G. Klusak et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 26 novembre 2015. Relation: 2LAC/2015/26928. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 2 décembre 2015.

Référence de publication: 2015195426/103.

(150218588) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 décembre 2015.

Logitrans Europ S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 88.638.

L'an deux mille quinze, le dix-sept novembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'«Assemblée Générale») de la société anonyme «LOGITRANS EUROP S.A.» en liquidation (ci-après la «Société»), ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 88.638, constituée suivant acte notarié du 8 août 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1464 du 10 octobre 2002 et mise en liquidation par acte du notaire soussigné du 30 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 503 du 27 mai 2005. Les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 16 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1647 du 10 juillet 2013.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain Geurts, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Besch, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Carole Cois, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

A) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée "ne varietur" par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées au présent acte, les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant.

B) Tel qu'il résulte de la liste de présence, la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

C) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Transfert du siège social de la Société au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, avec effet immédiat et modification subséquente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts.

2. Nomination d'un Liquidateur et fixation de ses pouvoirs.

L'Assemblée Générale aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social de la Société du 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen au 12, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec effet immédiat.

En conséquence, et avec même effet, l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la société est modifié, lequel aura désormais la teneur suivante:

Art. 2. (Premier alinéa). «Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.»

Deuxième résolution

L'Assemblée Générale décide de nommer comme seul liquidateur:

la société anonyme «Fiduciaire Wotan S.A.», ayant son siège social au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi coordonnée sur les Sociétés Commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'Assemblée Générale dans les cas où elle est requise.

Il peut dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires, donner mainlevée, avec ou sans paiement, de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au nouveau siège social de la société, les jour, mois et an qu'en tête des présentes, et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants susmentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: A. GEURTS, M. BESCH, C. COIS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 18 novembre 2015. Relation: EAC/2015/26893. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015193618/62.

(150216997) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} décembre 2015.

Acrobat Manco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 7, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 195.050.

Les statuts coordonnés au 16/11/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/12/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015194731/12.

(150217437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2015.
